

« O Allah fait nous voir la Vérité en tant que Vérité et accorde nous de nous y conformer, et fais nous voir le faux en tant que faux et accorde nous de nous en écarter.»



- Introduction -

بسم الله الرحمن الرحيم

Un Frère, qu'Allah Ta'aala lui fasse Miséricorde et le garde, à écrit une Lettre en Or à un Imam reconnu pour sa sincérité, son attachement envers le Qor'an et la Sunnah, et son amour envers la Communauté Musulmane. Cette lettre fut adressée à cet Imam car il s'est avéré que ce dernier a été influencé par les idées des pseudo salafis [1] qui lui ont mis des

---

[1] Nous disons pseudo salafis pour désigner cette secte d'obédience Mourdji-a, Djahmiya qui se dissimule derrière les apparences trompeuses d'observance rigoureuse de la Sunna, et dans un formalisme simpliste, mais qui en réalité sont loin du manhadj des Salafs dans tout ce qui dérange le taghout (le tyran usurpateur de la Souveraineté d'Allah)… Parmi les caractéristiques les plus flagrantes de l'égarement de ces mourdji-a modernes on peut citer : - Le fait de limiter la foi à la conviction intérieure et à la parole et à ne pas considérer les actes comme faisant partie intégrante de la Foi, même s'ils reconnaissent en théorie, et en théorie seulement, la définition qu'ont donné les Salafs sur la Foi. Ceci sert leur manhadj déviant puisque dès lors, grâce à cette fausse croyance aucun des tyrans apostats ne peut être taxé de kâfir. - Autre caractéristique plus que détestable chez ces derniers est celle qui consiste à s'ériger en défenseurs farouches et impitoyables des tyrans apostats qui gouvernent les pays musulmans, au point de calomnier, de « balancer » et de chercher à discréditer les frères qui défendent le Tawhîd dont fait partie le Droit exclusif d'Allah à légiférer pour les hommes et le Devoir d'appliquer Sa Chari'a… Ainsi ces égarés ne se révoltent et ne s'insurgent que lorsque l'on dénonce les tyrans chers à leur cœur, alors que ces derniers sont coupables de toutes les formes d'apostasies sans parler de leurs injustices et de leurs crimes, ce que seul le menteur, le fou ou l'hypocrite peuvent nier… Et il a dit vrai le Salaf An Nadhr Bni Chomayl (النَّضْر بن شُمَيْل) rahimahullâh, qui fait partis des Mouhadetheen (Spécialiste en Hadeeth) et qui un jour prononça cette phrase : je suis entré vers al Ma'moon, alors il dit : « Comment t'es tu réveillé oh Nadhr ? » Alors je dit : « Dans la bonté, oh Ameer al Mu'mineen » Il demanda : « qu'est- ce que l'irjaa' ? » Je répondis : « Une religion qui est d'accord avec les Rois, ils gagnent de la dunya avec cela, et perdent de leur religion » Alors il dit : « Vous avez dit la vérité » [al-Bidaayah wan-Nihaayah de al-Haafith Ibn Katheer, vol. 10/276] Et comme dit l'Imam Ahmad : "Rapprochez vous d'Allah par la haine des Mourji-a, cette oeuvre étant des plus nobles selon moi"… La Religion des pseudo salafis est celle qui protège et défend le taghout. –Autre déviance des pseudo salafis est celle qui conduit à affirmer et à défendre en s'appuyant sur l'opinion de leurs « gourous » que le fait d'appliquer ou d'avoir recours à une autre législation que celle d'Allah -'azza wa djalla- n'est pas un acte de grande mécréance excluant de l'Islam, s'opposant ainsi au Consensus rapporté par nos salafs comme nous allons le voir bi idhnillah. Et je ne parle même pas de leur attitude hautaine et méprisante à l'égard des autres Musulmans à laquelle les a conduit leur approche sectaire et superficielle de l'Islam et qu'Allah démasque les imposteurs qui derrière des apparences de fervents défenseurs de la Sunna se sont rangés dans le camp des tyrans apostats alliés des croisés et des sionistes… et qui ont retardé le Djihâd et donc une des principales causes de l'élévation de la Parole d'Allah -'azza wa djalla- et de la victoire de la Umma.

Ces Néo Mourdji-a sont donc ceux qui disent « *La foi est paroles, actes et croyance, augmente et diminue* » rejoignant par là en l'apparence les sunnites Salafî, mais ils définissent la mécréance comme étant « *le démentit du cœur, le reniement du coeur et la légalisation du coeur uniquement.* » Chez eux, la mécréance ne peut arriver que dans le cœur et la croyance, et non par des actes ou des paroles. Leur définition de la mécréance est en contradiction évidente avec leur définition de la foi. En effet, si on limite la mécréance au cœur, cela implique que tant que la foi est présente dans le cœur, l'homme reste croyant même si les actes et les paroles extérieures de foi et de monothéisme venaient à disparaître. De même, celui qui viendrait a abandonner le monothéisme dans ses paroles, en attestant que Allah est le troisième de trois par exemple, ou de ses actes en offrant un sacrifice à une idole, mais dans son cœur déteste son acte ou sa parole, croit en sa fausseté et croit que la guidée est l'islam et l'adoration d'Allah uniquement, mais que la seule raison qui le pousse à faire cela est par exemple l'obtention d'un emploi, ou d'une somme d'argent, ou le mariage avec une femme ou autre, et bien d'après la croyance de

Ambiguïtés (Shubuhats), au point de faire des prêches et des sermons dans lesquels il a dénoncé ceux qui considèrent que les dirigeants actuels des pays arabes et « musulmans » sont des kuffars et qu'il faut donc les destituer de l'autorité qu'ils ont usurpé….

Cet imam a qualifié, ceux qui ont lancé à juste titre l'anathème (en arabe : takfîr [2]) sur les tyrans apostats qui sévissent dans le monde musulman, de khawâridj [3] et qui suivent certains « illuminés ». Les arguments sur lesquels s'appuient les affirmations de cet imam sont essentiellement les hadiths concernant l'obéissance qui est due selon la Shari'a à tout gouverneur **Musulman,** même s'il commet certaines injustices ou perversités… Ce sont d'ailleurs uniquement ces hadiths que les pseudo salafis considèrent qu'il faut appliquer sur la situation actuelle concernant les despotes sanguinaires et les tyrans apostats qui dirigent les Terres d'Islam. Il s'est même appuyé, pour argumenter son avis, de paroles d'orientalistes et de méthodes de certains non musulmans comme la révolution chez les marxistes

ces mourdjia une telle personne serait un croyant et non un mécréant, car il n'a pas renié l'islam ni démentit le Qor'an, ni n'a rendu permis un interdit. Ceci est le summum de l'égarement…

La vérité est que les salafs sont unanimes pour dire que la mécréance peut se produire par une croyance, un acte, une parole ou un doute. Les salafs étaient unanime aussi pour dire que les hommes ne peuvent juger et considérer que les actes et paroles extérieurs des hommes, car seul Allah connaît les croyances des cœurs, ceci est démontré par le Qor'an, la Sounnah et le consensus des érudits.

2 Le takfîr fait référence à un verdict légal de la Chari'a et doit donc, comme tous les verdicts de l'Islam être mis en application et ne doit pas être dénigré ou rejeté aux oubliettes comme cherchent à le faire les pseudo salafis et adeptes d'autres sectes déviantes qui sont en train d'œuvrer, plus ou moins directement, à la « laïcisation de l'Islam ». Ce jugement et ce verdict a son importance car l'application de fondements et de règles essentiels de l'Islam en découle. Ainsi, celui qui ne sait pas faire la différence entre un Musulman et un kâfir ne peut faire allégeance aux Croyants et se désavouer du mécréant et mettre en pratique un des principes de base du Tawhîd que l'on appelle *El wala wal bara* (l'allégeance et le désaveu). Ainsi il est évident que le comportement qu'un Musulman a ou doit avoir envers un autre Musulman n'est pas le même que celui qu'il doit adopter vis-à-vis d'un ennemi d'Allah. Et la Chari'a elle-même délimite de façon bien précise les droits et les obligations de chacun. Comment donc dans le cas de l'ignorance totale de ces règles du takfir peut on mettre en application la Loi d'Allah –'azza wa jalla- ? Il est évident que cette approche des pseudo salafis qui dès que le mot kâfir est prononcé, s'empressent de qualifier de takfiris ceux qui lance l'anathème sur leurs tawâghit, ne conduit justement qu'au retardement de l'application de la Chari'a… Et nous ajoutons pour finir que ceux qui ne veulent pas entendre parler du takfir sont précisément les premiers à « étiquetter » et à dénoncer les autres Musulmans en les qualifiant de takfiri, irhabi (terroriste), intégristes ect…

3 Le nom de cette secte égarée de l'Islam fait référence à ceux qui se sont rebellés contre 'Ali Ibn Abi Tâleb, qu'Allah l'agrée, parce qu'il avait accepté durant le conflit qui l'opposa à Mo'âwiya, qu'Allah l'agrée, l'arbitrage de deux autres Compagnons : 'Amro ibn el 'Ass, et Abou Moussâ, qu'Allah agrée tous les Compagnons… Suite à cela douze mille hommes qui étaient dans les rangs de 'Ali ibn Abi Tâleb se retirèrent dans une contrée nommée El Haroura, faisant scission avec 'Ali, d'où leur nom de khawârij, littéralement « ceux qui sont sorti », se sont soustraits de l'autorité de 'Ali qu'Allah l'agrée… Ils proclamèrent alors que le jugement ne devais appartenir qu'à Allah et qu'en ayant accepté le jugement des hommes pour arbitrer le conflit qui les opposait, Mo'âwiya et 'Ali ainsi que tous leurs partisans avaient apostasié, se basant sur une interprétation erronée des Textes… Cet évènement fut à l'origine de l'émergence de cette secte qui au fil du temps s'est ramifié… Leurs croyances et leur dogme contiennent plusieurs déviances selon les branches respectives. Au fil du temps ils en sont venus à considérer que **la base chez ceux qui se pretendent musulmans est le kufr** jusqu'à la preuve de leur islamité, ils considèrent pour la majorité d'entre eux que **l'accomplissement d'un grand péché vaut à son auteur l'enfer éternel** et par la suite certains groupes **parmi eux se sont mis à considérer comme mécréants tous ceux qui ne faisaient pas allégeance à leurs chefs et qui n'émigraient pas vers eux…** Ceci les a conduit à combattre 'Ali Ibn Abi Tâleb et à verser le sang des Croyants et à rendre leurs biens licites… Ainsi en se basant sur une ambiguïté, sur l'interprétation erronée d'une situation et une approche partielle des Textes sans une compréhension véritable, les khawârij ont fait sortir de l'Islam l'ensemble de la Umma, rendant leur sang, leur bien et leur honneur licites… Actuellement les pseudo salafis et ceux qui les suivent dans leurs idéologies font un usage abusif de ce terme en l'appliquant systématiquement à quiconque considère que les dirigeants actuels sont des mécréants apostats, et qui refusent de reconnaître ou de se soumettre à leur autorité… Or, ceci est une supercherie et un mensonge et une tentative de masquer la vérité comme le montre ici l'auteur de la lettre…

Dans ce qui suit se trouvent les réponses aux mensonges et aux mystifications des pseudo salafis, dont le manhadj est en réalité celui de l'imitation aveugle d'une poignée de « savants » fonctionnaires de la monarchie obèse et indolente de la famille Saoud. Et dans ce qui suit se trouve également la réfutation des positions ambiguës de cette mouvance décadente et abâtardie, qui se dissimule derrière la revendication de l'observance de la Sunna et de l'exemple des Salafs, mais qui en réalité a choisi l'allégeance totale et inconditionnelle à tous les tawâghit [4] de la terre…

Et nous invitons les lecteurs à la recherche de la Vérité, à lire cette lettre en se dépouillant pour Allah de tout parti pris, en toute sincérité et en vue de parvenir à la Vérité et de s'y conformer.

O Allah fait nous voir la Vérité en tant que Vérité et accorde nous de nous y conformer, et fais nous voir le faux en tant que faux et accorde nous de nous en écarter.

Nous demandons à Allah le Très Haut et le Puissant de faire de notre œuvre un acte sincère en vue de rechercher Sa Noble Face, utile à Ses serviteurs car Il est notre Garant en cela et le Capable.

Et que les Bénédictions et le Salut soient sur Muhammad, sa Famille et ses Compagnons.

N b : Beaucoup d'arguments et de corrections ont été ajoutés dans cette lettre et n'ont pas été présenté à l'Imam en question afin de répondre à ceux qui ont tenté de donner une sois disante réfutation aux anciennes versions de cette Lettre.[5]

Septembre 2006

---

[4] Nous définirons plus loin le terme Taghout (sing. de tawâghit)

[5] Lire aussi : « **Dénonciation sans remords des mensonges de celui qui répondit sans effort** » Dossier réfutant le pseudo salafi qui écrivit : « Réponse sans efforts à la lettre dite en Or »

Bismillahi Arrahmani Arrahim

Toutes les louanges à sont Allah, le Seigneur des Mondes, qui a envoyé Son Messager avec la Guidée, la Religion de Vérité pour la faire prévaloir sur toutes les autres religions, et n'en déplaise aux associateurs.

Que les Bénédictions et le Salut soient sur Notre Prophète Muhammad et sur sa Famille et ses Compagnons et ceux qui ont répondu à son appel, et qui se sont attachés à sa Sunna jusqu'au Jour Dernier.

Jai beaucoup réfléchis avant de t'écrire cette lettre et j'ai vraiment mûri cet exposé wa-l-hamdullillah. Et en partant par la parole de notre Messager Muhammad 'Aleyhi salat wa salaam « Ad-Deenou An Nasseeha », ***« L'Islam c'est prodiguer de bons conseils »***, le sujet que je voudrais ici développer traite du fait de se relever contre les Gouverneurs, un sujet d'actualité qui a suscité de très vives polémiques entre certains musulmans alors que beaucoup d'entre eux se contentent de l'ignorer.

Dans un de tes sermons, tu as soulevé beaucoup de points qui ont jeté la confusion dans les esprits de beaucoup d'entre nous, dont moi, ton frère en Allah qui te veux que du bien, sur : ceux qui se comportent aujourd'hui, d'après ce que j'ai compris de tes propos, comme étant les Khawaaridjs, ceux qui lancent le Koufr sur des Gouverneurs et qui suivent « des illuminés » etc…

Je voudrai commencer par ce qu'a dit le Messager Muhammad 'Aleyhi salat wa salam, qui ne parlait pas de lui-même, à Ka'b Ibn 'Adjra, comme il est rapporté par l'Imam Ahmad dans son Moussnad [Ce Hadeeth est Sahih pour Ibn Hadjar, dans « al-amali al mutalaqah », déclaré également authentique par les savants du hadith contemporains. Il y a, en tout, 30 versions pour des compagnons différents si ce n'est plus] :

« O Ka'b ibn 'ajra! Qu'Allah te préserves du Gouvernant des sots!

Et l'on dit: "Quel est ce Gouvernant au Messager? »

Il répondit :

« Des Gouvernants qui viendront après moi et ne suivrons pas ma Sunna ni ma guidé, celui qui les déclarera véridique dans leur mensonges, <u>et les aidera dans leur injustice ne sera pas des miens et je ne suis pas des leurs</u>, <u>et il ne viendra pas boire à mon bassin</u>, et celui qui ne croira pas en eux dans leur mensonges et ne les aidera pas dans leur injustice sera des miens et je suis des siens et il viendra s'abreuver à mon bassin. »

Ibn Massoud rapporte quant à lui que le Prophète 'Aleyhi salat wa salam a dit :
« Il y aura des Gouverneurs injustes dont une catégorie des hommes les fréquenterons qui seront des injustes et des menteurs. <u>Celui qui leur tiendra compagnie</u>, croira à leurs

mensonges et les aidera, il n'est pas des miens et je ne suis pas des siens. Par contre celui qui ne leur tiendra pas compagnie et ne les aidera pas, il sera des miens et je serai des siens ».

Qu'Allah, le Très Haut, nous préserve d'être de cette catégorie.

Tu as cité un verset lors de l'une de tes khoutba :

« Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu' Allah et Son messager ont décidé d'une chose d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir. Et quiconque désobéit à Allah et à Son messager, s'est égaré certes, d'un égarement évident. »

[Sourate Al Ahzab, les Coalisés, 33, verset 36]

Comme il n'appartient ni à moi et ni à toi d'en décider, revenons donc vers Allah Subhanahu Wa Ta'aala et son Messager 'Aleyhi salat wa salam à la bonne compréhension qu'avaient nos Pieux Prédécesseurs – Qu'Allah leur fasse miséricorde - et tous les héritiers de notre Communauté – Qu'Allah leur préserve -.

Avant tout il faut que les choses soient claires dès le début : Le fait de légiférer ou de juger entre les gens fait partie des qualités spécifiques, qui n'appartiennent qu'à Allah Subhanahu Wa Ta'aala, comme le sont les bases de la croyance et les bases du Tawhid.

Ceci fait parti des piliers même du Tawhid qui est le fait de **Mécroire au Taghout (Al-Koufr bi Taghout)** et d'avoir **la Foi en Allah (Al-Imane billah)**.

Qu'est ce que le **Taghout** ? :

Le **taghout** provient de « ***toghiane*** » qui est le dépassement par le serviteur des limites pour lesquelles Allah, le Très Haut, l'a créé. L'adoration est de plusieurs sortes ; tout comme la prosternation, l'inclination, l'invocation, le vœu, le sacrifice, sont des adorations, de même l'obéissance dans la législation est une adoration. Allah, le Très Haut, dit concernant les chrétiens : ***« Ils ont pris leurs savants[6] et leurs moines comme Seigneurs en dehors d'Allah… »*** [Sourate 9, Verset 31]. Alors qu'eux ne se prosternaient pas, ni ne s'inclinaient devant les savants. Mais ils leur ont obéi dans l'autorisation de l'illicite et dans l'interdiction du licite, et ils se sont accordés avec eux sur cela. Allah, le Très Haut, a alors désigné ces gens du Livre, à cause de leur obéissance à leurs savants et à leurs moines dans la désobéissance à Allah, comme ayant pris ces derniers comme seigneurs en dehors d'Allah. Car l'obéissance dans la législation est une adoration qu'il n'est pas permis de consacrer à un autre qu'Allah. Et si l'homme la consacre à un autre qu'Allah, fusse dans une seule prescription, il devient par cela mouchrik[7].

Le **Taghout** englobe tout ce qui est adoré en dehors d'Allah, le Très Haut, par quelque forme d'adoration que se soit et qui ne réprouve pas à être adoré. L'Imam Malik - qu'Allah lui fasse Miséricorde - a dit : « Le **Taghout** c'est toute chose qui est adorer en dehors d'Allah »

[6] Savants : en arabe « *ahbâr* », pluriel de « *habr* » : on le trouve souvent traduit par « rabbins », mais il signifie plus généralement : savant, érudit, docteur ; ce sont donc les gens de science dans la religion (que ce soit chez les chrétiens ou autre)

[7] Mouchrik : associateur, polythéiste ; celui qui se rend coupable du chirk, en attribuant à Allah un égal, un rival, ou un associé, et qu'il fasse cela par sa croyance, ses paroles, ou ses actes.

Le **Taghout** est tout peuple auprès duquel on recherche un jugement autre que celui d'Allah, le Très Haut, et de son Messager 'Aleyhi salat wa salam, qu'on suit, qu'on adore ou à qui on obéit tout en désobéissant à Allah l'Unique. **Moujâhid** - qu'Allah lui fasse Miséricorde - a dit : « Le taghout est le chaytân sous une apparence humaine vers qui les gens vont chercher le jugement et il est aussi leur chef. » ; Cheikh de l'Islam **Ibn Taymiya** - qu'Allah lui fasse Miséricorde - a dit : « Et c'est pour cela qu'est nommé **taghout** celui que les gens prennent comme juge et qui juge par autre que le Livre d'Allah. » ; **Ibn el Qayyîm** - qu'Allah lui fasse Miséricorde - a dit : « Le **taghout** est tout ce en quoi le serviteur dépasse ses limites devenant ainsi adoré, suivi ou obéi. Et le **taghout** de chaque peuple est celui qu'ils prennent comme juge en dehors d'Allah et de Son messager, ou qu'ils adorent en dehors d'Allah, ou qu'ils suivent sans aucune preuve venant d'Allah, ou qu'ils obéissent sans savoir si cela est dans l'obéissance à Allah. » Il dit aussi : « Celui qui cherche le jugement en dehors de ce avec quoi est venu le messager, alors il a certes pris pour arbitre et pour juge le **taghout**. »

Allah, le Très Haut, a dit :

« Nulle contrainte en religion ! Car le bon chemin s'est distingué de l'égarement. **Donc, quiconque mécroît au Taghout (faman yakfour bi taghout)** tandis qu'il a **la Foi (Al-Imane) en Allah** saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Et Allah est Audient et Omniscient. **»**

[Sourate Al-Baqarah, la vache, 2, verset 256]

Le bon chemin c'est la religion de Muhammad 'alayhi salat wa salam, l'égarement c'est la religion d'Abou Djahl et l'Anse la plus solide c'est le **Tawhid**, le témoignage **"Laa ilaha ila llah"**[8] (sens : nul divinité n'est digne d'être adoré si ce n'est Allah), qui comporte la négation et l'affirmation. La négation de toute forme d'adoration à autre qu'Allah (c à d : les Tawâghit) et l'affirmation de toutes sortes d'adoration à Allah.

Allah, le Très Haut, a dit :

« Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager [pour leur dire] : **Adorez Allah** et **écartez vous du Taghout**, alors Allah en guida certains, mais il y en eut qui ont été destinés à l'égarement. **»**

[Sourate An Nahl, l'abeille, 16, verset 36]

Ce verset nous montre que tous les Messagers sans exception ont expliqué avec une grande clarté qu'Allah Subhanahu Wa Ta'aala n'accepte pas l'adoration d'un serviteur sauf si il L'adore d'une manière qui est conforme à ce qu'ont dit les Messager 'Aleyhim Salam, il adore Allah Subhanahu Wa Ta'aala l'Unique sincèrement, il s'écarte de l'adoration du **Taghout** quel que soit le type et sous toutes ses formes, que ces adorations soient grandes ou petites.

Allah, le Très Haut, a dit :

« Et à ceux qui s'écartent des Taghout pour ne pas les adorer, tandis **qu'ils reviennent à Allah**, à eux la bonne nouvelle ! Annonce la bonne nouvelle à Mes serviteurs **»**

[Sourate Az Zumar, 39, verset 17]

[8] Mudjahid a dis que c'est l'Imane et As-Suddi a dis que c'est l'Islam

Vois comment Allah, le Très Haut, a placé la **mention du reniement et du désaveu du taghout avant celle de la Foi en Lui et du repentir**. Tout comme il a fait précéder la négation sur l'affirmation dans la Profession de Foi du Tawhid : *« Il n'y a point de divinité » (négation) « si ce n'est ALLAH » (affirmation).* Et cela uniquement pour attirer l'attention concernant ce pilier fondamental de l'anse la plus solide ! Dans ce verset, Allah Subhanahu Wa Ta'aala annonce la bonne nouvelle du Paradis à Ses serviteurs et les décrit. Parmi leurs caractéristiques, on trouve un rejet de l'adoration du **Taghout** et une adoration fidèle et sincère à Allah. Ils méritent donc la bonne nouvelle du Paradis et la satisfaction d'Allah Subhanahu Wa Ta'aala. Par conséquent, Allah a clairement montré dans ce verset que ceux qui méritent Sa satisfaction et la bonne nouvelle du Paradis sont **ceux qui s'écartent du Taghout** et de son adoration **sous toutes ses formes et apparences**, et qui adorent Allah Subhanahu Wa Ta'aala l'Unique avec fidélité et sincérité sans rien Lui associer. La Foi en Allah Ta'aala n'est donc valide et utile qu'accompagnée du reniement du **Taghout**.

Muhammad Ibn 'Abdel Wahhab - qu'Allah lui fasse Miséricorde - a très bien expliqué les différentes sortes de **Tawâghit** afin de mécroire en ces dernier et il a dit (voir "Madjmou'atou Tawhid" & "Dorar As Saniyah" en Arabe) : Les **Tawâghits** sont **Nombreux** et leurs **Têtes** sont **5** :

- 1] Satan qui appelle a adoré un autre qu'Allah :

Allah, le Très Haut, a dit : **«** Ne vous ai-je pas engagés, enfants d'Adam, à ne pas adorer le Diable ? Car il ets vraiment pour vous un ennemi déclaré **»** (sourate Yasin 36 : 60)

- 2] <u>Le Gouvernant (Al Hâkim), le Transgresseur (Al Djâir) qui change les Lois d'Allah</u>

Allah, le Très Haut, a dit : **«** N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire à ce qu'on a fait descendre vers toi [prophète] et à ce qu'on a fait descendre avant toi ? **Ils veulent prendre pour juge le Taghout**, alors que c'est en lui qu'on leur a commandé de ne pas croire (en arabe ***"an yakfourou bih"***). Mais le Diable veut les égarer très loin, dans l'égarement. **»** [Sourate An Nissa, les Femmes, 4, verset 60]

- 3] <u>Celui qui Gouverne par autre chose que la loi révélée par Allah</u>

Allah, le Très Haut, a dit : **«** Et ceux qui **ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre**, **les voilà les mécréants**. **»** [Sourate Al-Maidah, la Table, 5, verset 44]

- 4] Celui qui revendique la Connaissance de l'Invisible

Allah, le Très Haut, a dit : **«** [C'est Lui] qui connaît l'Invisible (le Ghayb). Il ne dévoile Son Mystère à personne.**»** (Sourate Al-Djiin 72 : 26)

- 5] Celui qui est adoré en dehors d'Allah tout en étant satisfait de cette adoration

Allah dit : **«** Et quiconque d'entre eux dirait : 'Je suis une divinité en dehors de lui' Nous le rétribuerons de l'Enfer. C'est ainsiu que Nous rétribuons les Injustes **»** (Sourate Al Anbya

verset 29)

Voilà les 5 plus **Grandes Têtes de Tawâghit *(rou-oussou tawaghit)*** comme nous l'a défini Muhammad Ibn 'Abdel Wahhab, remarques que ni les Idoles (Al-Awthân) ni même les Statues (Al-Açnâm) ne font partie des 5 têtes de **Tawâghit.**

Le fait de faire le Takfir sur le Taghout exige 5 étapes comme nous l'a enseigné Muhammad Ibn 'Abdel Wahhab dans « Madjmou'atou Tawhid » :

1] Croire qu'adorer le **Taghout** est **Vain** (Bâtil)

Allah, le Très Haut, a dit : **«** C'est ainsi qu'Allah est Lui le Vrai, alors que ce qu'ils Invoquent en dehors de Lui est **VAIN** (Bâtil); c'est Allah qui est le Sublime, le Grand **»** (Sourate Al Hadjj 22: 62)

2] S'écarter de l'Adoration du **Taghout** comme Allah, le Très Haut, le commande :

« Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager [pour leur dire] ' **Adorez Allah** et **ECARTEZ** vous du **Taghout** ' Alors Allah en guida certains, mais il y en eut qui ont été destinés à l'égarement. **»** [An Nahl verset 36]

3] Montrer de la **Haine**

Allah, le Très Haut, a dit : **«** Certes, vous avez un bel exemple [à suivre] en Abraham et en ceux qui étaient avec lui, quand ils dirent à leur peuple : "Nous vous **désavouons**, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous **lançons la mécreance (Kafarnaa bikoum)**. Entre vous et nous, **l'inimité** et la **haine** sont à jamais déclarées jusqu'à ce que vous croyiez en Allah, seul" Exception faite de la parole d'Abraham [adressée] à son Père : 'j'impolorerai certes, le Pardon [d'Allah] en ta faveur bien que je ne puisse rien pour toi auprès d'Allah" "Seigneur, c'est Toi que nous mettons notre confiance et à toi nous revenons [repentants]. Et vers Toi est le Devenir **»** (Sourate Al-Mumtahanah 60 : 4) [9]

4] An Toukafir Ahlahaa.

Considérer comme **Mécréant**, toute personne qui adore le **Taghout** (Comme l'indique le verset ci-dessus)

5] Montrer de **l'Hostilité**

Allah, le Très Haut, nous fait part de ce qu'Ibrahim dit à son peuple : **«** En vérité, ils sont tous pour moi des **ennemis** sauf le Seigneur de l'Univers **»** [Sourate As Shoura 26 : 77]

Le Cheikh Muhammad Ibn 'Abdel Wahhab a dit : « Et sache que l'homme ne devient croyant en Allah que s'il rejette le **Taghout** » [Madjmou'atou Tawhid]

9 **Al Qourtoubi** dit dans son « Tafsir » : « Allah ayant interdit l'allégeance envers les kuffars, Il a mentionné le récit d'Ibrahim. Et dans ce récit se trouve le désaveu des kuffars. Cela signifie qu'il faut suivre son exemple. »

Quand la plupart des gens sont interrogés sur ce qu'est l'adoration, ils répondent que c'est prier, jeûner, donner la zakat, accomplir le hajj, et tout ce qui y ressemble. Ils savent aussi, que celui qui accomplit ces actes d'adoration pour un autre qu'Allah Subhanahu wa Ta'aala alors il Lui a donné un associé.

Alors qu'Allah Subhanahu wa Ta'aala nous informe bien qu'il y a d'autres formes d'adorations, qui ne sont pas moins importantes que la prière, le jeûne, la zakat, et le hajj, mais que beaucoup de gens ne connaissent pas.

Allah, le Très Haut, a dit :

« Le Pouvoir n'appartient qu'à Allah. Il vous a commandé de n'adorer que Lui. Telle est la religion droite; mais la plupart des gens ne savent pas. **»**

[Sourate Yusuf, Joseph, 12, verset 40]

Ce noble verset nous informe que le droit de juger les gens dans tous les domaines de la vie, petits ou grands, ne revient à personne excepté à Allah, le Très Haut. Donc, le fait d'attribuer ce droit à Allah L'Unique est une adoration (qu'on accomplit pour Lui). Donner tout ou partie de ce droit à une créature quelconque est du Chirk (association à Allah) et fait sortir la personne de la communauté de l'Islam. De ce fait, ses actions sont nulles. Si elle ne s'en repent pas alors sa demeure sera le Feu de l'Enfer, où elle demeurera éternellement.

Allah, le Très Haut, dit aussi :

« C'est Allah qui **Juge** et personne ne peut s'opposer à **Son Jugement**. **»**

[Sourate Ar-Ra'd, le Tonnerre, 13, verset 41]

« Non ! ... Par ton Seigneur ! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils **ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence]. »**
[Sourate An Nissa, les Femmes, 4, verset 65]

« Ils n'ont aucun allié en dehors de Lui et **Il n'associe personne à Son Commandement**. **»**

[Sourate Al-Kahf, la Caverne, 18, verset 26]

« Mais comment te demanderaient-ils d'être leur juge quand ils ont avec eux la Thora dans laquelle se trouve le jugement d'Allah ? Et puis, après cela, **ils rejettent ton jugement**. **Ces gens-là ne sont nullement les croyants**. **»**

[Sourate Al-Maidah, la Table, 5, verset 43]

« Est-ce **donc le jugement du temps de l'Ignorance qu'ils cherchent** ? Qu'y a-t-il de meilleur qu'Allah, en matière de jugement pour des gens qui ont une foi ferme ?**»**

[Sourate Al-Maidah, la Table, 5, verset 50]

Tous ces versets montrent que quiconque donne le droit de juger entre les gens ou de légiférer à autre qu'Allah, le Très Haut, ou associe quelqu'un à Son Commandement, aura alors pris cet **« autre qu'Allah »** comme divinité même s'il ne dit pas clairement : **« Tu es mon Seigneur »**. Le simple fait d'attribuer ce droit, même s'il s'agit d'une petite part, à autre qu'Allah Subhanahu Wa Ta'aala, le rend adorateur de cet **« autre »**.

En effet, cette personne s'est attribuée un droit qui appartient seulement à Allah l'Unique, sans aucun associé, et a donc de cette manière dépassé ses limites et est devenue un **Taghout**.

Allah, le Très Haut, dit :

« N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire à ce qu'on a fait descendre vers toi [prophète] et à ce qu'on a fait descendre avant toi ? **Ils veulent prendre pour juge le Taghout**, alors que c'est en lui qu'on leur a commandé de ne pas croire (en arabe ***"an yakfourou bih"***). Mais le Diable veut les égarer très loin, dans l'égarement. **»**

[Sourate An Nissa, les Femmes, 4, verset 60]

Allah, le Très Haut, nous informe dans ce verset des gens qui prétendaient croire en ce qui a été révélé à Mohammed 'Aleyhi salat wa salam et aux Messagers d'avant lui, et qui pourtant malgré cette prétention, préféraient demander justice au **Taghout** dans leurs disputes. Allah Subhanahu Wa Ta'aala a rejeté cette prétention d'Iman parce qu'ils ont demandé le jugement à autre qu' Allah. Une croyance correcte et un désir de demander justice au **Taghout** ne peuvent se rassembler dans un seul et même cœur. S'ils avaient une réelle croyance, comme ils le prétendaient, ils n'auraient jamais désiré être jugés par le **Taghout** parce qu'Allah, le Très Haut, a explicitement ordonné d'y mécroire quand il a dit : **« …alors que c'est en lui qu'on leur a commandé de ne pas croire. »**

Les Versets sont nombreux...

Dès lors entre dans l'appellation de **Taghout** toute personne qui s'érige en législateur avec Allah, le Très Haut, qu'il soit gouvernant ou gouverné, représentant du pouvoir législatif, ou représenté par ses élus, parce qu'il a par cela dépassé les limites pour lesquelles Allah, le Très Haut, l'a créé. Car il fut créé serviteur d'Allah et son Maître lui a ordonné de se soumettre à Sa Loi, mais il a refusé, s'est enorgueillit, a outrepassé et transgressé les limites *d'* Allah, le Très Haut. Il a voulu se faire l'égal d'Allah et s'associer à Lui dans l'attribut de la législation, qu'il n'est pas permis d'attribuer à autre qu'Allah. Et toute personne qui fait cela, s'est certes érigée en divinité législatrice. Il ne fait aucun doute que ce dernier fait partie des chefs de la rébellion, desquels il est nécessaire pour l'homme de se désavouer et de s'écarter, ainsi que de ceux qui adorent ces **Tawâghit** et les assistent, afin que soit valide son **Tawhid** et son **Islam**.

Mais malheureusement on se refuse de nous enseigner dans les mosquées le **Koufr bi Taghout** comme il se doit et on se contente de nous apprendre quelques bases de la Foi en Allah**.** On veut nous faire croire que les Tawâghit ne sont en fait que les Idoles (surtout les tombes et les talismans) ou les Statues mais on nous oblige à obéir au doigt et à l'oeuil aux ambiguïtés enseignées par une catégorie de « savants » permettant l'adoration des autres **Tawâghit** et on leurre les gens en leur faisant croire que ceci est la bonne 'Aquidah (croyance) et le bon Minhadj (la bonne voie) alors que ce n'est même pas le Chemin des Prophètes 'alayhim salam.

Allah, le Très Haut, a dit :

« Croyez-vous donc en une partie du Livre et rejetez-vous le reste ? Ceux d'entre vous qui agissent de la sorte ne méritent que l'ignominie dans cette vie, et au Jour de la Résurrection ils serons refoulés au plus dur châtiment, et Allah n'est pas inattentif à ce que vous faites »

[Sourate Al-Baqarah, 2, verset 85]

Ceci étant dit, abordons maintenant le sujet qui nous intéresse :

On a rapporté que Jounadah Ibn 'Umayyah a dit :

« Nous avons visité 'Oubadah Ibn As-Samit alors qu'il était malade et nous avons dit :"Dis nous, Qu'Allah te rende pieux, un hadith dont Allah nous bénéficiera et que tu as entendu du Prophète ('Aleyhi salat wa salam)." Alors il a dit :"Le Messager d'Allah ('Aleyhi salat wa salam) nous a engagés au service et à l'obéissance dans ce qui nous était agréable et dans ce qui nous était désagréable, dans ce qui nous était difficile et dans ce qui nous était facile et de donner librement de ce que nous avions" Il ('Aleyhi salat wa salam) a dit : "Nous ne devions pas défier ceux qui avaient l'autorité sur nous à moins de voir **Koufroun Bawaah** et d'avoir la **Preuve d'Allah** » [Source : Sahih Mouslim]

"Koufroun Bawah" signifie du Koufr (mécréance) clair
"Et d'avoir la Preuve d'Allah" signifie que vous le savez par la religion d'Allah.

L'Imam An-Nawawi a bien expliqué ce hadith :

« La Signification est : Ne vous disputez pas avec les Gouverneurs au sujet de la façon de gouverner et ne vous opposez pas à eux à moins de voir une turpitude déclarée que vous reconnaissiez par le biai des rêgles de l'Islam. **Lorsque vous voyez cela, vous devez le réprouver et dire la vérité où que vous soyez**, mais quand à sortir contre eux et à les combattre, cela est interdit par le consensus des musulmans. Même s'ils sont pervers et injustes. Les Hadiths qui confirment ce que je viens de dire sont nombreux, et les gens de la Sounnah sont d'accord pour dire que le gouvernant ne se retire pas à cause de sa perversité. Quand à ceux parmi nos compagnons [du madhhab] qui dans les livres de Fiqh disent qu'il doit se retirer, de même que les mou'tazilat le disent aussi, et bien c'est une erreur qui contredit le consensus. Les Savants ont dis : la raison pour laquelle il ne se retire pas et pour laquelle il est interdit de sortir contre lui, c'est la peur des troubles, que le sang ne soit versé et les problèmes qu'engendre la séparation. Les inconvénients de sa destitution sont supérieurs à ceux engendré par son maintien à son poste. Le Qadi 'Iyyadh a dit : « Les Savants sont d'accord que le commandement ne doit pas être donné à un mécréant, et si le dirigeant fait preuve de koufr il doit être remplacé. **De même**, s'il abandonne les prières et cesse d'y appeler les gens, et s'il appelle à la Bid'ah, selon la majorité des savants. » Il a dit : « Des Savants de Basra ont dit que le commandement doit être conféré et qu'il doit quand même commander, parce que c'est un Mouta'awil (quelqu'un avec un avis faux accepté). Le Qadi a dit : "S'il manifeste **du Koufr**, **un changement de Shari'ah** **ou** s'il manifeste une **Bid'ah**, **il est hors du commandement** et **lui obéir devient invalide**. **C'est une obligation pour les musulmans de se lever pour le remplacer par un dirigeant juste, s'ils peuvent.** Mais si cela ne peut être fait que par **un groupe** d'entre eux, c'est **une obligation pour eux de supprimer le dirigeant Kafir,** et ce n'est obligatoire vis-à-vis du moubtadi' que s'ils pensent

qu'ils en sont capables. S'il s'avère qu'ils n'en sont pas capables, la révolte n'est alors pas obligatoire. Le musulman doit alors immigrer vers une autre terre, et s'enfui en emportant sa religion. Il a dit : « On ne doit pas donner le commandement à un pervers. Si le gouverneur manifeste de la perversité pendant son kalifa, certains savants ont dit : il doit être mis à l'écart, sauf su cela entraîne des troubles et la guerre. Et la majorité des gens de la Sunnah parmi les Savants du Fiqh, du Hadith et de la Logique ont dit : « Il ne doit se retirer à cause de la perversité, de l'injustice et de la transgression des droits. Il ne doit pas être destitué et on ne doit pas sortir contre lui à cause de cela. Il faut au contraire l'exhorté et lui faire peur par le rappel comme nous l'enjoint les hadiths qui parle de cela » Le Qadi a dit : « Abou Bakr Bni Moudjahid a affirmé qu'il y avait le consensus sur cela. D'autres savants l'on réfuté en mettant en avant la révolte de Hassan, de Ibn Zoubaïr, et des gens de Médine contre Banî Oumayya. Et en mettant en avant la révolte de nombreux Tâbi'în et en particulier la première génération avec Ibn Al-Ach'ath contre Al-Hadjadj. » (Abou Bakr Bni Moudjahid) a interprété cela en disant : « **Il est interdit de s'opposer au gouverneur <u>juste</u>**, et l'argument de la majorité des savants est ceux qui se sont soulevé contre Al-Hadjadj, ils ne l'on pas fait à cause de sa perversité, mais parce qu'ils avait changé une partie de la législation et avait montré de la Mécréance » Le Qadi 'Iyyadh a dit : « Il fut dit : Cette divergence (<u>sur l'interdiction de s'opposer au gouverneur juste</u>) est apparut au début puis ensuite il y a eut le consensus sur l'interdiction de sortir contre eux » Et Allah est plus savant. »

[Source : Sharh Sahih Muslim 12/229]

Et il a dit aussi :

« La Parole : « Devons nous les combattre ? Non, tant qu'ils font la Salat. », rejoint ce que nous avons dis précédemment, c'est-à-dire qu'il est **interdit de sortir contre les gouverneurs** simplement pour à cause de leur injustice ou de leur perversité **<u>jusqu'à qu'ils modifient un fondement de l'Islam.</u>** »

[Source : Sharh Sahih Muslim 12/243-244]

L'Imam **Ibn Hadjar el 'Asqalâni** – qu'Allah lui fasse Miséricorde-, qui fut appelé « L'émir des Croyants en Hadith », a dit :

« Les Savants du Fiqh se sont mis d'accord sur l'obligation d'obéir au gouverneur qui prend le pouvoir par la force (moutaghallib), et de faire le Djijad avec lui, et sur le fait qu'il est préférable de lui obéir que de se révolté contre lui à cause des troubles et du sang qui serait versé. Leur preuve, c'est ce hadith et d'autres qui le confortent. La seule exception qu'ils ont introduite concerne le gouverneur qui présente une mécréance évidente. **Si le koufr apparent se manifeste de la part du Sultan, <u>il n'est plus permis de lui obéir.</u> Au contraire <u>il devient obligatoire de le combattre</u> pour celui qui le peut** ».

[Source : « Fath el Bâri » (interprétation du Sahih Al-Boukhari) volume 13 page 7]

Donc ce hadith et d'autres de la même teneur, montre que **<u>le pouvoir d'un dirigeant qui se rend coupable de mécréance claire n'est plus légitime</u>**. Et le Prophète 'Aleyhi salat wa salam nous oriente ici vers l'obligation de le combattre et de lui retirer le pouvoir qu'il n'a plus le droit d'exercer sur les Croyants à cause de son Kufr. L'Imam Nawawi rapporte la parole du Qadhi 'Iyadh qui explique que même si le gouverneur manifeste un changement de Shari'ah ou de Bid'ah on ne doit pas lui obéir et que les musulmans doivent se lever contre lui

s'il en a la capacité. Ceci est confirmé par les dires de Savants parmi nos Salafs dont nous verrons plus loin leurs paroles, bi idhnillah. Donc il ne fait aucun doute que l'interdiction de se soulever contre les gouverneurs n'est pas absolue et comporte des exceptions.

Mais pour certains cela ne fait aucun doute, et ils en parlent comme s'il y avait un Idjma' (Consensus) chez les Salafs, que **tout soulèvement** contre les Gouverneurs est interdit comme s'il n'existait aucune exception et que tous ceux qui prennent part à des soulèvements sont des Khawaridjs. Le plus étonnant c'est qu'ils disent qu'aucun Salafs ne se sont soulevés !

Voici quelques questions et constatations :

Ce n'est pas pour défendre le combat des Salafs qui se sont soulevé contre des gouvernants musulmans injustes puisque ceci est formellement interdit et que ceux qu'ils ont fait étaient une erreur de leur part, je dévoile ces faits pour montrer déjà qu'on ne les a pas classé dans la secte des Khawaaridjs puisque pour beaucoup de pseudo-salafis celui qui ce soulève contre un gouvernant est forcément un Kharidji, un chien de l'enfer, un takfiri etc… :

1) Sachant que le Gouverneur **'Ali Ibn Abi Talib**, en plus de ses liens de parenté et de son statut, été certainement l'un des compagnons les plus honorables du Prophète 'Aleyhi salat wa salam, qu'il gouvernait avec justice et vérité et qu'il n'était nullement comparable à tous les gouverneurs qui ont pu le suivre dans le Califat, quelle position doit-on adopter envers **Mou'awiyah** ? Ne devrais t'on pas le traiter de Kharidji égaré (vu la définition actuelle) pour ne pas avoir suivi le "Bon Manhadj" et être sorti contre 'Ali parce qu'il semblait trouvé sa décision injuste ? Ou doit-t-on dire ce que les savants ont dit, à savoir que Mou'awiyah est un compagnon et que son erreur n'est qu'une erreur d'idjtihad et qu'Allah le récompensera donc pour celle-ci ? Pourquoi faire preuve d'autant de bonté envers Mou'awiyah qui est sorti contre l'un des plus grands gouverneurs de l'Histoire : 'Ali ibn Abi Taleb ! Et par la même occasion faire preuve d'autant de haine et d'acharnement envers des simples da'iis qui osent parler contre des gouverneurs qui ne sont nullement comparables à la chaussure de 'Ali Ibn Abi Taleb ? Et que dire de **Oum Al Mouminiin 'Aicha** (Radhi Allahu 'Anha) concernant la Bataille de Al Djamal (du chameau) qui a été un soulèvement contre 'Ali ibn Abi Talib dont elle a elle-même participé, 9 après la mort du Messager d'Allah 'Aleyhi salat wa salam ? Faisait-elle partie des Khawaaridj ? 'Ali Ibn Abi Talib a anéantis les Khawaaridj à la Bataille de Nahrawaan et il s'en est réjoui puisqu'il les a combattu en se soumettant aux ordres du Prophète 'Aleyhi salat wa salam alors qu'il n'a pas taxé de Khawaaridj les autres qui se sont soulevé contre lui et tu peux consulter pour ce point les fataawas d'Ibnu Taymiyyah.

2) Pour continuer sur la voie que nous ont laissée nos Pieux Prédécesseurs, il va de soi que **Yazid ibn Mou'awiyyah**, fils de compagnon, gouverneur juste bien qu'oppresseur pour certains, Moudjaahid renommé et courageux, n'était nullement comparable aux gouverneurs actuels de par son degré de piété, sa manière de gouverner et sa crainte d'Allah. Et de plus Muhammad Ibn Al Hanafiya, fils de 'Ali confirme l'authenticité de ces propos et tu peux consulter les biographies des deux. Pourtant, **Al Houssein ibn 'Ali**, petit-fils du Prophète 'Aleyhi salat wa salam, n'a pas hésité à sortir contre Yazid ibn Mou'awiyyah ! Ne connaissait-il pas le Manhadj ? Ne devait-il pas patienter même si le gouverneur été oppresseur et avait reçut illégalement (comme les gouverneurs actuels) le pouvoir ? Qu'ont dit les Savants de lui ? Ont-t-ils dit qu'il était un Kharidji, un révolté, un égaré ou un illuminé car il est sorti contre l'oppression ? Ou au contraire, ils ont dit qu'il est mort sur le chemin d'Allah 'Azawadjal et que comme l'a prédit le Prophète 'Aleyhi salat wa salam il sera parmi

les « Seigneurs de la Jeunesse du Paradis ». Pourquoi donne t'on raison au "révolté" Al Houssein mais excommunions-nous du Manhaj les "révoltés" actuels ?

3) Dans une autre Bataille, celle d'Al-Harra, pendant une période située à cheval entre l'époque des Compagnons et celles des Grands Tabi'iin ; toujours Gouvernée par **Yazid Ibn Mou'awiyyah**. Les Chefs de l'insurrection étaient des compagnons : pour les Qoraïchites ce fut 'Abdullah Ibn Mutti'a, et pour les Ansarites ce fut 'Abdullah Ibn Hanzalah, celui à qui le Prophète 'Aleyhi salat wa salam a fait Tahink (Le Prophète 'Aleyhi salat wa salam a maché des dattes puis il les mis dans la bouche du nouveau né 'Abdullah et lui a fait tourné dans la bouche)… Combien de compagnons ont été tué pour avoir contester le Zoulm ? 700 parmi les Muhadjirins et les Ansars ! Parmi eux les deux Nobles Chefs et 7 fils du Chef 'Abdullah Ibn Hanzalah ! Etaient-ils des Khawaaridj ? Est-ce qu'ils ont propagé la fitna et le désordre sur la Terre ?

4) Juste après les compagnons vint le tour d'une autre meilleure génération celle des Tabi'ine. Prenons le cas **d'Al-Hadjadj Ibn Youssouf** qui était un gouverneur, qui faisait les 5 prières en tant qu'Imam à la mosquée, qui dirigeait la prière du Vendredi, qui gouvernait par ce qu'Allah a fait descendre ! Qui s'est fait connaître par ses nombreuses conquêtes et qui n'a pas hésité à incité son propre fils à mener le Djihaad (Sa phrase resta célèbre : Mon fils, par Allah tu ne descendra de ce cheval avant que l'Est ne soit soumis à Allah !). Par sa cause, les musulmans peuvent aujourd'hui lire plus ou moins correctement le Qor'an car il a donné l'ordre de mettre le Tachkil (les accents) qui a été fait par Aboul Aswad Al Dou ali. Le défaut de ce gouverneur : **le Zoulm (l'injustice et l'oppression)**. Bien que ce gouverneur ne soit nullement comparable aux gouverneurs actuels, que dire alors des grands savants qui ont appelé à sortir contre lui tel que 'AbdAllah ibn Asma bint Abou Bakr, Sa'id ibn Zoubair, Ash Sha'abi, Ibrahim Ibn 'Abd el Hassen, Ibn El Achaath, Ibn Abi laylah, Abi Al Bukhturi avec entre autres des Fuqahaa etc…

Certains pourront dire que ceux qui sont soulevé dans les points précédents n'étaient pas des Khawaaridj à l'instar des vrais puisqu'ils n'ont jamais déclaré leur gouvernants de Mécréants mais ici, bien que la majorité considérait Al Hadjadj comme musulman mais oppresseur, des Savants ont déclaré le Gouvernant **Al-Hadjadj** comme étant un **mécréant** ainsi **Ibn Youssef As Sakafi** a justifié la révolte armée contre lui, parce qu'il a montré de la mécréance et a changé la Charia'a ! **El Qadhi 'Iiyyadh** quand à lui a expliqué la révolte contre lui, pas seulement pour "son Fisq", mais par les signes de mécréance qu'il a montré ! De même **Cheikh Sa'id Ibn Djoubir** à qui ont demanda : « - Comment ! Tu t'es soustrait à la tutelle de Hadjadj ?! » Il répondit : **« - Certes, et je ne l'ai cependant fait que parce qu'il est un kâfir »**. Tout comme le Savant **Moudjahid**, l'élève en Tafsir **d'Ibn 'Abbas**, comptait aussi parmi ceux qui ne doutaient pas du **Koufr de El Hadjadj Ibn Youssouf** et il l'appelait même : « **Cheikh Kâfir »**. Voici une phrase tirée d'une lettre qu'écrivit Al Hadjadj au gouverneur de Damas en lui demandant s'il pouvait tuer Sa'id Ibn Zoubair : « Ilaa Mawlana Amir El Mouminine, Sami'tou Sa'id Ibn Zoubeir Yasoubouna Al Haakim 'Alal Mimbar thouma Yaqoul, Khayrou Kalam, kalimatan Haqq 'ala Wadj Hakimine Zalème.» (Au Mawlana Amir Al Mouminine, j'ai entendu Sa'id Ibn Zoubair insulter le Gouvernant sur le Minbar puis il a dit : La Meilleure Parole est une parole de Vérité devant un Gouvernant Injuste)… Sa'id Ibn Zoubeir insulter le Gouverneur sur le Minbar ? Serait il hors du Minhadj des salafis contemporains aussi ? Ceux qui l'ont suivi étaient-ils des Takfiriyouns et des Khawaaridj vu qu'ici ils ont bel et bien lancé la Mécréance sur le Gouvernant ?... Malgré tout, cela n'empêchait pas certains savants de considérer Al Hadjadj comme un musulman et de

prier derrière lui. Ce qui a fait dire au Tabi'i **At Ta-ouss** selon une chaîne de transmission authentique ce dire : « **Quel étonnement d'entendre nos frères d'Irak qualifier le Hadjadj de croyant** »... Mais aujourd'hui ceci est très loin d'être partagé par tout le monde…

[Source des paroles ici citées : Madjmou' Al Fatawa de Cheikh ul Islam Ibnu Taymiyyah Volume 28]

Ils ont bel et bien parlé contre le Gouvernant, se sont bel et bien soulevé et l'ont bel et bien rendu mécréant. **L'Imam Ad Dhahabi** a dit à propos de **Al-Hadjadj** :

« Allah l'a détruit dans le mois de Ramadhan de l'année 95 H à un âge mûr. Il était injuste, gigantesque, Nâssibiy, pervers, verseur de sang. Il avait du courage, il était intrépide, rusé, et astucieux. Il était clair dans ses paroles et éloquent. Il donnait une grande importance au Qor'an. J'ai décrit dans mon livre « Târîkh Al Kabîr » sa sombre biographie : son encerclement de Ibn Zoubaïr à la Mecque, son utilisation des catapultes contre elle, son oppression des habitants des deux lieux saints, puis il gouverna l'Iraq et tout l'orient pendant vingt ans, la guerre que lui livra Ibn Al Ach'ath, Il faisait la prière en retard, et ce, jusqu'à sa mort. **Nous l'insultons, et nous ne l'aimons pas. Au contraire, nous le détestons pour Allah. Et ceci est le plus sûr des liens de la foi. Le bien qu'il a fait est noyé dans l'océan que constituent ses péchés** » (fin de citation)

[Source : Siyar A'lam annoubala 4/343]

5) Prenons aussi l'exemple de **L'Imâm Abou Hanîfah**, dans la deuxième glorieuse période des Tabi'iines, qui avait accordé à certains de ceux qui avaient engagé la lutte contre des gouverneurs injustes de la Dynastie Abbasside un soutien financier et moral. Il donnait même en secret (*youfti sirane*) aux gens une Fatwa leur imposant de les aider dans leur lutte et de combattre à leurs côtés. Il aida donc **Zayd Ibn 'Ali** contre le Gouvernant **Hisham Ibn 'Abdil Malik** (122 de l'Hégire) et plus tard il continua dans cette voie en aidant les deux fils de **Abdillâh Ibn Hassan** qui sont **Muhammad Ibn 'Abdullah** et son Frère **Ibrahim** contre le Gouvernant Abbassides **Al Mansour** (145 de l'Hégire). Et certains justifient que l'Imam Abu Hanifa ait refusé de devenir juge sous **Al Mansour**, par le fait que sa croyance était que sa *imamat* n'était pas valable ainsi que sa "*bay'aa*". [Source : *Tafssir El Manar*]. Abu Zahra dit dans son livre sur Abou Hanîfah: « Abou Hanîfah (rahimahullah) a soutenu Zayd Ibn 'Ali surnomé Zin Al 'Abidnine sur Hicham Ibn 'Abd el Malik (Calife Omeyyade), et a dit décrivant sa sortie (khouroudj), son khourouj est comme celui du Prophète 'Aleyhi salat wa salam le jour de Badr, et il l'a soutenu avec de l'argent en lui envoyant **10.000 Dirham**. Et il encourageait les gens à sortir contre Al Mansour, et à soutenir **Ibrahim Ibn 'Abd Al Hassan** dans sa révolte contre **Al Mansour**, et il trouvera cela plus préférable que le pèlerinage surérogatoire » Aussi l'Imam Abu Hanîfah a dit au sujet de certains qui sont morts avec **Ibrahim Ibn 'Abd el Hassen** dans leur révolte contre le Calife Omeyyade **Al Mansour** : « Pour moi c'est comme s'ils étaient mort à Badr » et il a qualifié cela de « petite Badr ». Etaient-ils des déviants ? Des Khawârijs ? Sont-ils morts égarés ou d'une mort de Djahiliya ? Ceux qui les ont suivis, ont-ils suivi des illuminés ? Ne connaissaient-ils pas la Sounnah et le bon Manhadj ? Se qui a fait dire à **L'Imâm Abou Bakr Al-Djassâss**, dans ses *"Ahkâm oul Qour'aane"* : « Et sa position (c'est à dire celle de Abou Hanifah) en ce qui concerne la lutte contre les tyrans et les gouverneurs injustes était bien connue. C'est pour cette raison que **Al Awzâ'i** avait dit : " Nous avons toléré toute chose de la part de **Abou Hanîfah**, jusqu'à ce qu'il nous amène (la question de) l'épée - c'est à dire celle de la lutte contre les injustes-... cela, nous n'avons pu le tolérer. ». Aujourd'hui beaucoup, de ceux qui ne tolèrent pas ces actes,

lancent de fausses accusations sur des Savants en disant « ce sont des Khawâridj, des Chiens de l’Enfer, des semeurs de Fitnah » ! Non pas parce qu’ils parlent de lutte contre des Gouvernants qui sont uniquement injustes, comme ceux qui étaient au temps d’Abu Hanîfa, mais parce qu’ils parlent de lutte contre ceux qui n’appliquent pas la Shari’a, qui permettent l’Illicite et qui s’allient avec des Mécréants pour combattre les Musulmans etc...

Parmi nos Savants Devanciers, il y en a qui sont allés jusqu’à permettre de se défendre dans une situation où le dirigeant commet une perversion dont les effets s'étendent à d'autres personnes, comme c'est le cas par exemple où il s'empare, **de façon purement injuste et abusive** *("dhoulm bighayr ta'wîl wa choubhatin")*, des biens des gens, dans ce cas, la personne opprimée pourra se défendre, même si, pour cela, il faut arriver jusqu'à la lutte et la confrontation par la force. La permission de se défendre dans de telles situations est établie par de nombreux Hadiths qui autorisent la lutte pour défendre ses biens et sa personne et la qualifient même celui qui perd la vie dans de telles circonstances de *"chahîd" (martyr)*. Nos Prédécésseurs (Salafs) ont divergé sur le fait de savoir s’il est permis aux autres musulmans de se joindre à celui qui est opprimé dans sa lutte... Certains Savants hanafites *comme **Ibn Houmâm*** soutiennent que les autres **doivent** l'aider dans sa lutte armée ! Comme il y a d’autres Savants qui ne partagent pas cette opinion, sans qualifier de Khawâridj ceux qui vont à leur encontre. **Ibnou Âbidine** *(auteur du "Raddoul Mouhtâr", ouvrage de référence de l'école hanafite)* présente un avis intermédiaire et dit que si les gens sont en mesure de mettre un terme à l'injustice, ils doivent porter assistance à l'*(ou les)* opprimé *(s)*; au cas contraire, non. On ne dira jamais de **Ibnou Âbidine** et de ceux qui ont partagé le même avis, qu’ils ont eu des Chubuhat (ambiguïtés) de Khawâridj.

6) De même que **L'Imâm Mâlik** rahimahullah**.** Ibn Kathir a dit : « Ibn Djarir rapporta sur l’Imam Malik qu’il a demandé aux gens (afta enass) de prêter allégeance à Muhammad Ibn ‘Abd Allah Ibn Al Hassan qui est sorti ("kharadja") en 145, il lui a été dit « Nous avons déjà prêter allégeance au Calife Omeyyade Al-Mansour. » Il répondit : « Vous y étiez contraint par la force, et il n y a pas d’allégeance valable pour celui qui y est contraint » puis les gens ont prêté allégeance à Muhammad Ibn ‘Abd Allah Ibn Hassan, et ce fut le début de la "mihna" qu’a subit l’Imam Malik (rahimahullah) »

[Source : Al Bidaya wa Nihaya, et Adab Ach-Chafii]

7) Tu as aussi par exemple en 231 de l’Hégire/845 G, un des Éminents Imams de la Sounnah qui est **Ahmad Ibn Nasr** - qu’Allah Ta’aala lui fasse miséricorde - qui s’est soulevé **contre** le Calife Abbasside. Il s’est fait ensuite décapité par le Calife **Al Wathiq**. Rahimak Allah Yaa Ahmad Ibn Nasr ! Dire que nos Salafs ne se sont pas soulevés et ne se sont pas sacrifiés contre des Gouverneurs Injustes ou qui ont fait preuve de mécréance (*koufroun bawah*) est bel et bien une tartufferie…

8) J’ai présenté des gouverneurs, sans conteste, bien meilleurs que les gouverneurs actuels. Les Banou Omayyah, eux, n'ont jamais remplacé des lois claires, tels les Hududs par les lois des Juifs, Chrétiens ou athées européens et autres lois de Taghout, ils n'ont jamais supprimé aucun Hadd, encore moins n'ont établi d'autres constitutions que l'Islam, mais certains parmi eux suivaient leurs passions sur des points précis**…** Ces mêmes Salafs, qui se sont dressés contre leurs propres dirigeants, comment réagiraient-ils vis-à-vis des nôtres, qui se permettent d’échanger la Loi d’Allah par des lois inventées, se sont alliés avec les Mécréants qui combattent les musulmans et ont manifesté en cela un koufr bawaah (nous verrons les paroles de nos prédécesseurs la dessus) etc… Qu’auraient-ils exprimé et mis en

pratique ?... Se contenteraient-ils du fait que nous sommes en 2005 et qu'actuellement le soulèvement est vu comme un acte Barbare et arriéré ? S'apaiseraient-ils de l'opinion de la masse des Imams ? Ou s'attrouperaient-ils plutôt avec ceux qui aujourd'hui ne suivent pas leurs passions mais accomplissent, sans gênes, se qu'ont fait nos Salafs face à la situation de tels gouvernants qui ne méritent que l'épée pour leur koufr bawaah...

Il ne fait donc aucun doute que des salafs se sont soulevé. Il suffit de lire les ouvrages traitant de l'histoire. Ceux qui prétendent le contraire ont vraiment besoin d'étudier le sujet plus profondément avant de taxer n'importe qui de Khawaaridjs.

A Présent, voyons des exemples de soulèvements de nos Salafs sur des Gouvernants qu'ils ont jugés Mécréants :

9) L'Imam Mohammed Ben Saoud (l'ancêtre de la famille Saoud qui dirige actuellement l'Arabie dite saoudite), qu'Allah lui fasse miséricorde, qui était gouverneur que de son village « Ad-Dar'iya », et n'avait aucun pouvoir ailleurs, jusqu'au jour où vint **l'Imam Mohammed Ibnou 'Abdel Wahab** - qu'Allah lui fasse Miséricorde - en 1158 H/1745, s'allia à lui pour la propagation du Tawhid par l'épée, commencèrent le Djihad, et se rebellèrent contre 6 Rois du Royaume Ottoman, sous le règne de 'Othman III à celui de Mahmoud 'Adli II, ils les ont combattu sans relâche avec l'épée ainsi que les sultans du 2° et du 3° Empire bien que ces gouvernants croyaient en Allah et s'acquittaient de la prière. Le pouvoir saoudien actuel combat deux choses sans lesquelles il n'aurait jamais existé et qui sont : le Tawhîd qu'elle nomme désormais takfîr, et le Djihâd qu'elle nomme terrorisme (irhâb). Alors que sans ces deux piliers la nation saoudienne n'aurait jamais existé et la famille Sa'oud n'aurait jamais connu le pouvoir, comme nous allons le constater par la suite.

10) En 1881, le Diplomate français Paul Henri d'Estournelles de Constant a été chargé part le gouvernement français de concevoir et de gérer le protectorat en Tunisie. Dans son livre « La conquête de la Tunisie » il relate les difficulté de l'armée française dans la colonisation du territoire tunisien, il rappel ainsi qu'une résistance, à caractère islamique, c'est manifesté au niveau de l'axe Kairouan – Gabes – Sfax. La résistance a été tellement féroce dans le port de Sfax que les Français ont dû bombarder, pendant plusieurs jours, la ville avec leurs vaisseaux de combat. Ici les insurgés se sont révoltés avant tout contre le **Bey Muhammad El-Saddoq**, le Sultan Turque de la dynastie Ottoman qui gouvernait la Tunisie à cette époque, car ils lui reprochaient de s'être allié aux Koufars (Mécréants). En effet le Sultan Muhammad El-Saddoq avait signé le traité du Bardo qui reconnaissait la souveraineté du gouvernant français en Tunisie et qui a inauguré une série de nouvelle réforme comme l'abolition d'une partie de la Shari'a qui a été remplacé par une constitution de type européen. Afin de combattre les rebelles islamistes porteur de l'étendard du Tawhid avec l'aide des français, ce Sultan a légué à l'armée française 1000 de ses propres soldats tunisiens… mais beaucoup d'entre eux ont déserté, effrayés au vu des combattants. Wallahu Akbar ! Les faits d'armes de ces Valeureux Moudjahidines seront à jamais inscrits dans les annales de la Tunisie, qu'Allah Ta'aala leur donne le Firdaws. Le fait qu'ils se sont soulevés afin que la parole d'Allah, le Très Haut, soit la plus haute contre ce renégat de sultan qui c'est allié à des incrédules, n'a absolument rien de Khawâridj. Alors pour quelle raison ce n'est qu'aujourd'hui que nous condamnons ces moudjahidines en les qualifiant de Khawâridj lorsqu'ils luttent contre ceux qui ont délaissé la Shari'ah et qui ont offert des terres musulmanes aux armées américaines afin de les faciliter pour qu'ils puissent mieux massacrer nos familles musulmanes ? A qui donnons-nous la vérité ?...

Abder-Rahman ibn Hassan Âl Cheykh - qu'Allah lui fasse Miséricorde - un des Grands Savants du Nadjd, a dit : « Celui qui aide les mécréants ou les entraîne vers un pays où le peuple est musulman **sort de l'Islam**. Et c'est un fait clair ». [Al Dourar As Sunniyah 8/326]

Al Hamdullillah, pour chaque Tyran, Allah élève des Hommes qui n'ont pas peur de la Tyrannie. Il les modèle d'une façon spéciale et leur donne du courage sans fin pour défendre Son Sentier.



Fahd et le chef des armées US, dans le golfe, pendant la première guerre contre l'Irak

11) N'allons pas si loin, il n'y a même pas cent ans. **Hussayn Ibn 'Alî** (m.1350/1931), connu sous le nom de Chérif Hussein, le **''**Valet des Anglais''**,** fut le dernier Roi du Hidjaz (actuelle Arabie dite Saoudite). Au lendemain de la première guerre mondiale, il rêvait de prendre la tête des provinces arabes libérées de la domination Ottomane. Malgré l'opposition des musulmans, il se fit octroyer le titre de Calife après l'abrogation de cette institution par Atatürk. Etant gouverneur de la l'Arabie Saoudite, il instaura à la Mecque une police afin d'y assurer la sécurité et de protéger les pèlerins (nous remarquons la même chose aujourd'hui). Mais en 1343/1924, il fut renversé par **'Abd al-Azîz Ibn Sa'ûd**, le fondateur de l'Arabie Saoudite moderne, qui s'empara aisément de Ta'if et de "La Mecque" avant de devenir « Roi du Nadjd et du Hidjaz ». A ce moment là est-ce que 'Abdel 'Azîz Ibn Sa'ûd, le père du Roi Fahd actuel, était un Kharidji ? Il combattait une personne qui avait des liens avec les Mécréants Anglais, et les Musulmans porteur du Tawhid (Mouwahhidûn) qui combattaient auprès de 'Abdel 'Aziz Ibn Sa'ud reconnaissaient en voyant cela une mécréance claire... Est-ce alors l'Arabie Saoudite ou l'Arabie d'un Kharidji ? Mais malheureusement, cinq ans plus tard après avoir goûté aux plaisirs de la Dounya , ce 'Abd al-Azîz Ibn Sa'ûd allait, lui aussi, combattre et exterminer ces Mouwahhidûn qui sont restés sur la voie des Salafs et qui avaient aidé à combattre ses propres adversaires, cela car ils lui reprochaient de nouer des alliances avec des Etats Mécréants comme l'a fait le Chérif Hussayn Ibn 'Ali et ont été donc obligé de se soulever contre lui comme ils l'ont fait ensemble contre le Chérif Hussayn ! Les successeurs de ce 'Abd al-Azîz Ibn Sa'ûd allaient poursuivre son chemin égaré tout au long de leurs règnes. **A ce jour, la servitude des Sa'ûd envers les Etats-Unis est bien connue et supérieure à celle de Husayn Ibnou 'Alî au siècle dernier…** Allons donc nous mettre à traiter de « Khawâridj » ceux qui se soulèvent contre eux aujourd'hui ?! Ou allons-nous avouer finalement qu'ils sont de véritables Mouwahhidûn [10] qui sont sur la voie de nos Salafs, cette voie que seule une petite partie de la communauté suit et qui combat pour la Vérité sans se soucier de ceux qui leurs nuisent…

[10] Lire le livre du Savant du Nadjd **l'Imam Sulaymân Ibn 'Abdillâh Ibn Shaykh Al-Islâm Muhammad Ibn 'Abdil Wahhâb :** « Ad-Dalâ il Fî Hukm Muwâlât Ahl Al-Ishrâk » qui se trouve dans « Madjmou'atou Tawhid » p.155. Ce livre répond à ceux qui, comme aujourd'hui, taxent les gens du Haq de Khawaridj. On peut voir à travers ce livre que ces gens qu'on traite de Khawaaridj, ces Muwahhidûn (Porteur de Tawhid), ne sont pas des Takfiriyouns car le Cheikh montre en 21 Preuves la Mécréance Majeure de celui qui prend des mécréants en dehors des musulmans ou contre des musulmans quoi que ce soit la cause (peur de soi – manque de bien etc…)

Al Qourtoubi, qu'Allah lui fasse miséricorde, dit dans son Tafsir : *« Le dire d'Allah –ta'âla- : -**Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés,** signifie, celui qui les soutient contre les Musulmans est des leurs, et sa sentence (hukm) **est la même que la leur.** »*

L'Imâm Tabari, qu'Allah lui fasse miséricorde, a écrit dans son Tafsir concernant le verset 51 de la sourate El Maïda (Page 95 verset n°5) :

*« Et la vérité, pour nous, concernant ce verset est de dire qu'Allah –que son Nom soit glorifié- a interdit à tous les Croyants de prendre les juifs et les chrétiens comme anssâr[11] ou alliés contre ceux qui croient en Allah et à Son Messager et Allah nous informe que celui qui les prend comme anssâr ou allié ou wali[12] en dehors d'Allah, de Son Messager et des Croyants est des leurs à cause de sa prise de parti contre Allah, Son Messager et les Croyants, et que par **conséquent Allah et Son Messager se désavouent de lui**. ».*

L'Imâm Tabari a dit aussi concernant le verset 28 de la sourate Ali 'Imrân :

« Que les Croyants ne prennent pas les mécréants comme alliés en dehors des Croyants et celui qui agit ainsi ne fait pas parti de l'Alliance d'Allah. »

*« Cela signifie, ne prenez pas –o vous qui croyez- les kuffars comme assistants et anssâr, faisant d'eux vos alliés dans leur din, ou en les soutenant contre des Musulmans en dehors des Croyants, ou en leur divulguant les secrets des Musulmans, car celui qui agit ainsi n'est en rien de l'Alliance d'Allah, c'est-à-dire **qu'il a désavoué Allah et qu'Allah s'est désavoué de lui à cause de son apostasie et de son entrée dans le kufr.** »*

Le Cheikh Ibn Hazm, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit : *« Il est vrai que le dire d'Allah –ta'ala- : - **Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés est des leurs,** est à prendre au sens apparent, et que celui-ci **est donc un kâfir parmi les kuffars**, et ceci est une vérité sur laquelle ne diverge pas deux Musulmans. »*

[Source : « El Mouhalla bil athâr » volume 11 page 138.]

Le Cheikh Ahmad Ibn Taymiyyah Al Harrânî, qu'Allah lui fasse miséricorde a dit concernant le verset :

« Tu en vois beaucoup parmi eux prendre pour alliés les mécréants. Comme est mauvais ce qu'ils font et qui leur fait encourir la Colère d'Allah et les précipitera dans le châtiment éternel. Et s'ils avaient réellement cru en Allah, au Prophète et à ce qui lui fut révélé, ils n'auraient pas pris les mécréants comme alliés. » [La Table : 80/81]

*« Allah a mentionné un énoncé au conditionnel qui implique que la condition n'existe qu'en présence du conditionné introduit par « Si », […], Il a dit : **« Et s'ils avaient réellement cru en Allah, au Messager et à ce qui fut révélé, ils n'auraient pas pris les mécréants comme alliés »**, ce qui prouve que la Foi est annulée par le fait de les prendre comme alliés et s'y oppose. **Et la Foi et l'allégeance à leur égard ne peuvent se réunir dans le cœur.** »*

Puis **Ibn Taymiya** ajoute *: « De même Allah a dit « **Ne prenez pas les juifs et les chrétiens comme alliés, ils sont alliés les uns des autres, et celui qui les prend comme alliés est des***

[11] Mot arabe signifiant ici partisan, défenseur, protecteur, allié.
[12] Mot arabe signifiant ici protecteur, soutien, compagnon, camarade, ami

***leurs.** », <u>Allah nous informe dans ces versets que celui qui fait d'eux ses alliés **n'est pas Croyant**, et que celui qui est leur wali **est comme eux**</u>, et le Qor'an se confirme par lui-même. »*

[Source : « Majmou' el Fatawi » volume 7 page 17]

Le **Cheikh Muhammad ibn 'Abd Al Wahhâb**, qu'Allah lui fasse miséricorde, a écrit dans ses dix « Annulations de l'Islam » qu'il a recensé en s'appuyant sur le Kitâb et la Sunna : *« **La huitième annulation de la Foi** : -**<u>Fournir du soutien aux mécréants et les aider contre des Musulmans</u>**, et la preuve en est le verset : **-Et celui qui d'entre vous les prend pour alliés est des leurs**. »*

Le Cheikh dit aussi : *« Les <u>preuves qui **attestent de la mécréance du Musulman** lorsqu'il commet un acte d'idolâtrie, **ou lorsqu'il se joint aux mécréants contre des Musulmans –et ce même s'il ne commet pas de chirk-**</u> sont tellement nombreuses parmi la Parole d'Allah, les dires de Son Messager et ceux des Gens de Science qui font autorité, qu'on ne peut toutes les recenser. »*

[Source : Madjmou'atou Tawhid]

Un autre dire de Savant est celui du **Cheikh 'Abd Rahmân ibn Hassan**, petit fils du précédent, qu'Allah lui fasse miséricorde, auteur du fameux « Fath el Majid », interprétation du « Kitâb du Tawhid » (Livre de l'Unicité). Il dit concernant la question de ce qui exclut de l'Islam et fait entré dans la mécréance (kufr) par la « grande porte » :

*« La troisième chose est : **<u>l'alliance avec le mécréant, rechercher son appui, le soutenir et l'aider avec sa main, sa langue ou ses biens</u>** ainsi qu'Allah l'a dit : **-Et ne soutenez pas les mécréants.** »*

[Source : « Majmou'ât er rassâïl wal massâïl » (4/291), (« Ensemble des traités et des question »)]

L'Arabie dite saoudite s'est alliée non seulement avec l'armée Américaine dans leur combat contre les musulmans en Iraq et en Afghanistan et les a accepté sur le sol sacré au nom de la guerre contre le terrorisme ou d'autres prétextes que leur enseignent leurs maîtres kuffars, mais en plus elle s'est alliée et est **membre <u>fondateur</u>** de la **Ligue Arabe**, de **l'ONU** et de **l'UNESCO**.

L'objectif principal de l'UNESCO est de contribuer au maintien de la démocratie dans le monde en resserrant, par l'éducation et la culture occidentale, la communication, la collaboration et l'alliance entre Nations, afin de préserver les lois païennes. Lorsque l'UNESCO a été fondée en 1946 l'état Saoudien a montré un grand intérêt pour cette organisation, il lui a prêté 4.6 millions de dollars, et lui a donné de l'argent pour soutenir ses projets. Cette organisation est conçue pour propager les idées occidentales et donner une vision tordue de l'Islam. Par exemple, dans « Encyclopaedia on the History of the Human Race and its Scientific Development », publiée par l'UNESCO on peut trouver les affirmations suivantes :

1. L'Islam est une religion fabriquée composée de judaïsme, de christianisme et de croyances polythéistes arabes.

2. Le Coran est un livre qui n'a aucune tolérance pour autrui.

3. Les traditions prophétiques [sounna] ont été composé par certaines personnes longtemps après le temps du Prophète, et lui ont été attribuées.

4. Les juristes musulmans ont copié leur jurisprudence sur les lois romaines, persanes, sur l'église ainsi que sur le vieux testament…

Ces affirmations sont tirées de ''Encyclopaedia on the History of the Human Race and its Scientific Development'' Chapitre 10 Volume 3

Quand à l'ONU elle a été fondée pour résoudre les problèmes internationaux non pas selon le Qor'an et la Sunnah mais selon une Charte mécréante de 19 Chapitres et de 111 articles dont les Etats membres ont signé, l'ONU peut demander aux États membres de fournir des contingents pour mettre sur pied des forces armées mécréantes d'interposition (Comme les Casques bleus). Depuis l'adhésion du Monténégro en 2006, l'ONU inclut désormais la totalité des États du monde (hormis le Vatican, qui dispose d'un statut un peu particulier). Wallah al Mousta'aan…

L'ONU auquel siège cet « état du tawhîd » en recherchant la loi du Tâghoût appelé « le droit international » et « les droits de l'hommes » et affirmant l'égalité entre la femme et l'homme, entre le juif, le bouddhiste et le musulman monothéiste ? Sont-elles des lois humaines ? Ou la loi d'Allah ?!

Lorsque les Gouverneurs Tatares qui se prétendaient musulmans s'installèrent en place des Mamlouk, les discours de Cheikh Ibn Taymiyyah changèrent et il appela au Khouroudj (à sortir). Il aurait pu, pour appeler au « Khouroudj », citer le fait que les Tatares jugeaient par le Koufr, qu'ils étaient des oppresseurs et qu'ils volaient les gens et violaient leurs femmes. Mais non, il a simplement fait un discours dans la rue dans lequel il dit :

« Ô musulmans ! Certes ALLAH nous dit dans le Coran : « Ô les croyants! Craignez Allah; et renoncez au reliquat de l'intérêt usuraire (le Riba), si vous êtes croyants. **Et si vous ne le faites pas, alors recevez l'annonce d'une guerre de la part d'Allah et de Son messager**… » Ô partisans d'ALLAH et de Son messager, **allons combattre les ennemies de Dieu !** »

Le Cheikh Ibn Taymiyyah faisait chaque nuit le tour des remparts, incitant les gens à la patience et au combat, leur lisant les versets du Qor'an relatifs au Djihad et à la préparation constante au combat. Le Cheikh Ibn Taymiyyah remontait le moral des troupes qui se sont repliées de Hama (en Syrie). Il assura la victoire prochaine à ceux qui doutaient que la religion autorise de combattre les Tatars même s'ils prétendaient être devenus ''musulmans'', il démontra non seulement la licéité mais la nécessité de mener contre eux le Djihad. Sa phrase resta célèbre : « Si vous me voyez de leur côté », disait-il, « serait-ce avec un exemplaire du Qor'an sur la tête, tuez-moi ! ».

Voilà ce qui lui a suffit : Le Riba de Chaam ! Alors que dire des banques de Riba proche de la Ka'ba ? Que dire de toutes ces Banques Internationales qui remplissent le Hidjaz d'intérêt usuraire ? Va-t-on excommunié du Minhadj ceux qui osent s'y opposer ?

Sur le fait de faire un groupe pour interdire le mal et de conseiller le bien (Amr bil Ma'rouf wa Nahi 'ani-l-Mounkar) sans prendre l'avis du Gouvernant :

12) Nous sommes au 4ème siècle, les hanbalites, à ce moment là, furent à Bagdad les plus actifs sur les plans politique et socio-économique, car, loin de se contenter de prêcher les idées des Salaf, ils les mirent en pratique à la place de l'état. Par exemple, au nom du principe coranique de la nécessité d'ordonner le bien et d'interdire le mal ils attaquaient bars, maison de prostitution, commerces entachés d'usure etc..., l'état étant incapable d'accomplir cette tâche en raison de ses difficultés innombrables. Au temps d'Ibnu Taymiyyah rahimahullah, le devoir d'ordonner le bien et d'interdire le mal incombait-il non seulement aux autorités, mais aussi aux Savants. **C'est pourquoi, sans prendre l'avis du Sultan**, à la tête d'un bon nombre de ses partisans, Ibnu Taymiyyah s'attaqua aux bars de Damas et détruisit les boissons interdites par la loi. Ces initiatives audacieuses attirèrent l'attention du pouvoir sur Ibnu Taymiyyah. Celui-ci fut officiellement chargé d'exhorter les masses au Djihad [Source : « al bidâya wa nihaya » d'Ibn Kathir]. Aujourd'hui, nous voyons dans le pays qui contient le plus de musulmans dans le Monde : l'Indonésie, un groupe qui s'occupe dans ce pays d'interdire le mal et de conseiller le bien (<u>Amr bil Ma'rouf wa Nahi 'ani-l-Mounkar</u>); ils détruisent les bars, discothèques, lieux de prostitutions etc... Ces Frères ont compris que Lutter pour maintenir avec force le mode de vie islamique et écraser tous les faiseurs de tort afin de créer un atmosphère contribuant au mode de vie Islamique est une des forme de Djihad. **Ibn 'Abidine** dit bien : « Le Concept de Djihad comprend le devoir d'ordonner le Ma'rouf et d'interdire le Mounkar » [*Raddoul Mouhtâr,* Vol.3 p.301] Nous n'oublierons jamais ce Courageux Mouwahhid qui fut heureux après avoir pris connaissance de sa condamnation a mort et ces frères qui continuent non seulement à purifier cette Terre de ces impuretés et de ces obscénités mais aussi à prendre par au combat comme aux Philippines ou nos frères Moudjahidines se dressent contre le Taghout de ce pays, ses soldats diaboliques et les americains qui se sont installes là-bas. Cet effort fait partie du devoir de <u>Amr bil Ma'rouf wa Nahi 'ani-l-Mounkar</u>. L' Imam Ash-Shatibi a dit : « Quoique le Djihad prit effet à Médine, il fit partie de <u>Amr bil Ma'rouf wa Nahi 'ani-l-Mounkar</u>, qui avait été ordonne à la Mecque. » [*Al l-Muwafiqat fii Oussoul Ash-Shari'ah* Vol.3 p.50] Le **Cheikh Ibnu Taymiya** a dit : « Le Qor'an expose clairement que les Musulmans sont les meilleurs des peuples pour l'humanité. Ils doivent donc se dévouer au bien-être de l'humanité, et la meilleure façon pour accomplir cela est d'ordonner le Ma'rouf et d'interdire le Mounkar. Pour atteindre ce but, ils doivent déclencher la guerre, ce qui est la forme la plus noble pour faire le bien à l'humanité.» [*At Tafsir Al-Kabir* Vol.3 p.27-28]. Malgré que ces Vaillants Musulmans Indonésiens ne font qu'appliquer les tâches qu'ont effectué nos Anciens Pieux, qu'Allah leur fasse Miséricorde, ont trouve toujours cette masse ignorante les traiter d'égaré et d'innovateurs.

La Masse se permet sans vergogne de critiquer les Combattants de l'Islam, de les qualifier de takfiriyoun, de propagateurs de fitna et de désordre, d'extrémistes radicaux, tandis qu'eux sont tous compromis par leurs discours remplis de déviances et d'innovations, et surtout, pour la plupart d'entre eux, par leur allégeance ouverte et totale aux mécréants ou aux apostats !

La traduction approchée de la parole **d'Allah Ta'aala** dit :

« Et si tu obéis à <u>la majorité des habitants de la Terre</u>, ils t'égareront de la Voie d'Allah car ils ne suivent que la conjecture et ne font que fabriquer des mensonges ».

[Qor'an : Sourate « Les Bestiaux », Al An'am, 6 verset 116]

Le **Prophète Muhammad** 'Aleyhi salat wa salam a dit :
« Il demeurera jusqu'au Jour de la Résurrection, <u>un groupe de ma Communauté,</u> vainqueur, qui combattra (« youqâtiloun » en arabe verbe « qâtala » qui signifie le combat armé) **pour la Vérité »**

[D'après Jâbir ibn 'Abd Allah, rapporté par Muslim dans son Sahih chapitre 33, n° 173]

'Abd Allah Ibn Mess'oud dit un jour à 'Amro Ibn Mimoun :
« La majorité des gens sont ceux qui se sont écartés de la Djamâ'a, et la Djamâ'a est ce qui est conforme à la Vérité <u>même si tu es seul</u>. »

Na'im Ibn 'Imâd disait quant à lui : « Lorsque la Djamâ'a est corrompue alors attaches toi à <u>ce qu'était la Djamâ'a avant qu'elle ne s'égare</u>, et ce, même si tu es seul, car à ce moment là c'est toi la Jamâ'a. »

Ibn el Qayyim el Djawzya dit dans « I'lâm El Mouwâqi'în » : « Sache que le Consensus, l'argument décisif et la Majorité sont représentés dans la personne du Savant détenteur de la Vérité même s'il est seul, et <u>même si l'ensemble de l'humanité diverge de lui.</u> »

La traduction approchée de la parole **d'Allah Ta'aala** dans la Sourate l'Araignée, le verset 69 (le dernier verset) **:**

« Et quant à ceux qui luttent pour Notre cause, <u>Nous les guiderons certes sur Nos sentiers</u>, Allah est en vérité avec les bienfaisants.»

En commentant le verset ci-dessus, **l'Imam Al Qortobi** dit dans son Tafsir :

« Quâla Soufiân Ibn 'Ouyaynah : Idha ra-ayta-n-nâss quad ikhtalafû fa'alaykoum bi-l-moudjâhidiin wa ahli-th-thoughûr fa-inallaha Ta'aala yaqoul : la nahdiyanahum souboulanâ»

« Soufiân Ibn 'Ouyaynah a dit : Lorsque vous voyez que les gens divergent (sur des sujets), suivez ce sur quoi sont les Moudjahidines, et les combattants aux postes-frontières car Allah Ta'aala dit : <u>Nous les guiderons certes sur Nos sentiers</u>»

Il faut revenir aux gens de science qui sont sur le sentier du Djihâd. La même règle a été dite par l'Imam Ahmed Ibn Hanbal et par l'Imam Ibn Moubarak

Sache, qu'Allah ta'aala te fasse Miséricorde, qu'il y a des Savants qui suivent cette voie[13], et les musulmans qui les suivent sont jugés partout ou ils se trouvent comme le furent les partisans de Cheikh **Muhammad Ibn 'Abdel Wahhab** et a leur tête **l'Imam Abdallah ben Saoud Aal Saoud**, le dernier des dirigeants du premier état (Saoudien), lorsqu'il fut jugé a Istanbul avec l'accusation de Khariji Takfiri, et il fut tué et crucifié pendant trois jours puis son cadavre fut jeté à la mer, rahimahullah. Lorsque le **Cheikh Muhammad Ibn 'Abdel Wahhab** a proclamé le Djihâd pour propager le Tawhîd, et que les nations environnantes se

13 Celle de la lutte contre les tawâghit dirigeants apostats alliés des croisés et des sionistes ennemis de la Chari'a.

sont liguées pour faire tomber son état, beaucoup de Savants de son époque ont affirmé que le Cheikh a été la cause de cet échec. L'histoire se répète donc. Et voici que l'Etat Juste de notre Siècle est tombé comme est tombé le premier Etat Saoudien. Et leur territoire a été envahi comme a été envahie la péninsule arabique, et des Musulmans de ce pays, tout comme des Musulmans de la Péninsules Arabique, ont été tués. Et des villes et des cités de ce territoire ont été détruit comme a été détruite Ed-Dar'iya et autres villes de la Péninsule Arabique. Parmi les Frères qui suivent la véritable voie de nos Salafs aujourd'hui il y a ceux qui ont été constitués prisonniers sur une île rappelant étrangement le statut de nos frères fait prisonniers par les Croisés à Chypre et bien plus tard les frères qui suivirent le Cheikh **Muhammad Ibn 'Abdel Wahhab**, dans la Péninsule Arabique, ont été conduits en Egypte et à Istanbul pour y être eux aussi faits prisonniers. Parmi ceux qui joignent cette voie, il y en a qui ont dû se cacher dans des grottes, tout comme **l'Imâm Turki ibn 'Abd Allah** –le grand-père du roi 'Abd el 'Azîz- s'est caché dans une caverne au sud de Riyâdh, qui porte encore de nos jours le nom de « caverne de Turki ». La Voie du Tawhid et du Djihâd, est parsemée d'embûches, de sang, de souffrances, de sueur et de larmes, et c'est d'ailleurs pour cela que cette Voie est celle du mérite immense et que son issue est glorieuse.

Ici je n'ai pas encore présenté les propos clairs et précis des Salaf qui nous ont enseigné la légitimité de se soulever contre le gouverneur qui est tombé dans la mécréance évidente en appliquant la Chari'a tout en délaissant quelques lois, qu'il le fait sans « ***istihlal*** » ou avec « ***istihlal*** »[14]. Je te présente donc ce qu'ont dit nos Anciens sur ce sujet :

L'Imam Ibn Hazm el Andaloussi, qu'Allah lui fasse miséricorde (mort en 456 de l'hégire), a dit :

« Car l'innovation en matière de législation ne peut prendre que quatre formes : - Soit c'est l'annulation de certaines salat, d'une partie du jeûne, de la Zakat, du Hadj, ou de la sentence du fornicateur **ou** du calomniateur **ou** l'annulation et le rejet total de tout ceci. **Ou** encore c'est l'ajout de quelque chose. **Ou** l'invention d'une nouvelle obligation. **Ou** enfin, c'est rendre licite un interdit tel que rendre licite la viande de porc, les boissons alcoolisées, **ou** les bêtes mortes; et rendre illicite ce qui est licite tel que la viande de mouton **ou** autre. Et quel que soit la forme (que prend l'innovation en matière de législation), celui qui en est l'auteur[15] **est un Kâfir Mouchrik,** marchant sur les pas des juifs et des chrétiens. Et **le devoir de tout Musulman et de tuer celui qui autorise ces choses sans l'appeler au repentir, et sans l'accepter s'il se repent**. Ses biens doivent être versés dans la trésorerie Publique Islamique,

---

[14] Cette expression arabe signifie rendre une chose licite qui est clairement déclaré illicite par les Textes. Cet acte est un acte de mécréance évident car il équivaut à rejeter un Texte et à rendre licite ce qu'Allah a déclaré illicite. Dans le texte ici, l'auteur veut montrer qu'appliquer une autre législation que celle d'Allah ou la changer ou ne l'appliquer que partiellement est un acte de mécréance évident même si cela n'est pas accompagné du istihlâl, conformément aux dires des Savants Salafs et contrairement à ce que cherchent à répandre de nos jours les pseudo salafistes qui ne sont en fait que des Mourdjia modernes dont les déviances dépassent même celles des disciples de Jahm ibn Safwân et de Bichr el Marîssî, les fondateurs de cette secte égarée dont les membres étaient qualifiés par les Salafs de « yahoûd el qibla » (les juifs de la qibla) comme le disait Sa'id Ibn Djoubayr.

[15] Certains pseudo-salafis prétendent que le verbe « qâla bihi », traduit ici par « qui en est l'auteur », indique la notion de croyance. Alors que le mot arabe « Qâ'il » est un nom indiquant le participe présent d'un verbe, qui prend la forme « Fâ'il » et ce mot signifie « Le disant » ou « celui qui dit » car il est tiré du mot « Qâl » qui signifie « *Prononcer une parole même incomplète de sa langue* » (Voir dans lisân al 'arab d'Ibn Mandhoûr) Donc, Al Qâ'il bihi signifie « Celui qui le prononce de sa langue » et il n'est aucunement question de croyance dans cette parole d'Ibn Hazm.

car il a changé <u>sa</u> religion[16] et le Messager d'Allah – 'Aleyhi salat wa salam – a dit : « Celui qui change de Din, tuez-le ! » Et qu'Allah nous préserve de nous mettre en colère pour le faux qui mène à une telle perdition »

[Source : « El Ihkâm fii oussoul el ahkâm » (Mise au point sur les fondements des lois) 6/110]

L'Imam des Haramayn a dit : « Si le Chef d'Etat est indifférent au mal et agit d'une façon arrogante, tous les Musulmans doivent faire des efforts pour le renverser. Conformément à ce but, on doit avoir recours à la force.» Commentant sur le point de vue de l'Imam des Haramayn, **L'Imam An-Nawawi** remarque : « <u>Que le dirigeant arrogant doit être détrôné</u>, comme a indiqué l'Imam des Haramayn, <u>parait bizarre. Cependant, c'est le seul moyen de mettre un terme à la malfaisance</u> »

[Source : Sharh Sahih Muslim 1/52]

Le **Cheikh Abu al Wafa Ibnoul 'Aquil,** Salaf antérieur à Ibnu Taymiyyah – qu'Allah lui fasse Miséricorde- a dit :

« Si tu veux savoir quelle est la solution pour l'islam de nos jours, alors ne regarde pas vers les foules de gens vers la mosquée, ni leurs cris lorsqu'ils disent Labaïk, mais regarde <u>leurs réactions face aux ennemis de la Sharia</u> (la loi islamique), car le vrai abri est dans la forteresse de la religion, s'attacher au câble d'Allah qui est clair, être partial vers l'alliance des croyants, faire très attention aux ennemis qui sèment la discorde, et le meilleur moyen de s'approcher d'Allah, c'est de détester quiconque transgresse les limites d'Allah et de son Prophète**<u>, de les combattre avec la main, la langue, et le cœur</u>**, autant que l'on peut »

[Ad-Dourar As-Saniya, Chapitre du « Djihaad », page 238]

Le **Cheikh Ibn Taymiyyah**, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit :

« Lorsqu'un homme rend permis une chose unanimement interdite, ou au contraire interdit une chose unanimement permise, ou remplace la loi unanimement reconnue **est un mécréant à l'unanimité des érudits.** »

[Source : « Majmou' el fatawa » volume 3 pages 267]

Et il a dit aussi :

« La loi descendue de la part d'Allah est le Qor'an et la Sounnah, avec laquelle Allah envoya Son messager 'Alayhi salat wa salam. Cette loi, personne n'a le droit de la quitter ; **seul un mécréant la quitte**. »

[Source : « Majmou' el fatawa » volume 11 pages 262]

Et il a dit aussi :

« Le simple <u>attachement à l'Islam sans conformité par les actes</u> à ses lois et règles ne dispense pas d'être combattu. Car le <u>combat est une obligation jusqu'à ce que le Din entier</u>

[16] En arabe : « li annahou moubaddil lidîni**<u>hi</u>** » (car il a changé **<u>sa</u>** religion) il a par conséquent apostasié de sa religion.

soit consacré à Allah et jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de fitna (chirk). Si le Din est consacré à un autre qu'Allah, le combat est alors obligatoire. Si un groupe quelconque s'interdit l'accomplissement de certaines salat obligatoires, ***ou*** *le jeûne,* ***ou*** *le hajj* ***ou*** *s'abstient de rendre interdits le sang, les biens des Musulmans,* ***ou*** *illicite l'alcool, la fornication, les jeux de hasard, l'inceste* ***ou*** *encore s'abstient de l'obligation de faire le Jihâd aux kuffars* ***ou*** *d'imposer la jiziya aux gens du Livre* ***ou*** *tout autre obligation et interdit de l'Islam pour lesquels personne n'est excusé en cas de reniement* ***ou*** *d'abandon, et pour lesquels celui qui les rejette est mécréant, alors ce groupe réfractaire doit être combattu pour cela même s'ils admettent que ces actes sont obligatoires.* ***Et cela fait partie des choses sur lesquelles je ne connais pas de divergence parmi les Savants*** *»*. Le **Cheikh Ibn Taymiyyah** a également écrit : *« Tout groupe qui se soustrait à une des Lois de l'Islam apparente et reconnue, doit être combattu* ***selon le consensus des Savants Musulmans****, même si les membres de ce groupe ont prononcé la chahâda.[…] Allah –ta'âla- a dit : -Et combattez les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de fitna et que le Din soit entièrement consacré à Allah*, ainsi si une partie du Din est consacré à Allah et qu'une autre partie est à un autre qu'Allah, il faut combattre jusqu'à ce que le Din soit entièrement consacré à Allah »

[Source : « Majmou' el fatawa » volume 28 pages 278, 279 voir aussi page 304 édition « Dar el wafa » 1998]

Et il a dit aussi :

« Ils [les Mongols] ne gouvernent pas selon les Lois d'Allah, mais juge plutôt selon des règles qui sont en accord avec l'Islam sur certains points et en désaccord sur d'autres. Et le fait de se battre avec ce type de gens et donc obligatoire, selon l'accord des Musulmans ; personne qui ne connaisse cette religion qu'est l'Islam et qui connaisse la vérité à propos de ces gens ne doutera de cela – parce que ce chemin dans lequel ils sont et cette vrai religion qu'est l'Islam ne pourront jamais être réconcilié. Et s'il est obligatoire de se battre avec ces Kurdes, Bédoins et autres habitants du désert qui n'adhèrent pas à la Shari'ah Islamiya, bien que leur maladie ne soit pas étendue aux villes, alors que dire des Mongols ? Oui, il est obligatoire de se battre avec eux de la manière **imposée par la Shari'ah**, qui inclut le fait de les inviter à adhérer aux lois de l'Islam si la da'wah vers la religion complète ne les a pas atteints, de même que l'on doit d'abord inviter « al kafir- Al harbi » aux shahadatayn si la Da'wah ne les a pas atteint. Si ceux qui prennent les armes contre ce groupe le font de manière complètement conforme à la Shari'ah dans leur mots, actes et intention (niyah), alors **c'est la meilleur façon de chercher la satisfaction d'Allah, d'établir Sa religion et d'obéir à son Messager** ('Aleyhi salat wa salam). Et si ceux qui se battent contre des gens tel que les Mongols montrent quelque perversion, ou transgressent contre l'ennemi de façon non sanctionnée par la Shari'ah, ou ont une intention corrompue dû au combat pour le pouvoir, mais que le mal de ne pas se battre contre le groupe de négateur a des conséquences plus mauvaises pour l'Islam que le combat à côté des corrompus, alors il est obligatoire de se battre avec eux pour empêcher le plus grand des deux mal ; et **c'est un des Oussoul (principes) de l'Islam qui doit être gardé en mémoire**. C'est un des Oussoul de Ahl Es Sounnah wa-l-Djama'ah que de rejoindre les raids militaires avec chacun de leur dirigeant, qu'il soit juste ou injuste, parce qu'Allah facilite parfois cette Religion par le Faadjir, ou les gens sans valeurs et méprisables, comme mentionné par le Prophète 'Aleyhi salat wa salam. »

[Source : « Majmou' el fatawa » volume 28 pages 501-508]

Le dire de l'exégète et Savant du hadith **Ibn Kathir** – qu'Allah lui fasse Miséricorde- confirmant la nécessité pour les Musulmans de combattre le dirigeant qui a apostasié par son recours et son application d'une autre Législation que celle d'Allah 'Azzawadjal. Il s'agit de son commentaire du verset 50 de la sourate « El Maïda » : *« Est-ce le jugement de la djahiliya qu'ils désirent ? Mais qui est meilleur Juge qu'Allah pour un peuple convaincu ? »*

Voici quelques passages du commentaire du **Cheikh Ibn Kathir**, qu'Allah lui fasse miséricorde, au sujet de ce verset : *« Allah dénonce ici l'attitude de celui qui s'écarte de Son Jugement irrévocable, contenant tout le bien et rejetant tout mal, et qui se dirige ensuite en dehors de cela, vers les opinions, les passions, les concepts inventés par les hommes sans s'appuyer sur la Chari'a d'Allah »*. Ensuite, le **Cheikh Ibn Kathir** cite en exemple le cas des Tatars et des descendants de Gengis Khan, convertis à l'Islam, et qui pourtant avaient adopté le « Yâsaq » qui faisait office de constitution pour eux et qui était une compilation de diverses lois empruntées au judaïsme, au christianisme, et même à l'Islam, et à laquelle ils accordaient la préférence sur le Livre d'Allah et la Sunna du Messager d'Allah, pour juger. Il dit ensuite : *« Celui qui agit ainsi est un kâfir **qu'il faut combattre** jusqu'à ce qu'il retourne à la sentence d'Allah et de Son Messager et qu'il ne juge pas sans cela dans aucune affaire qu'elle soit grande ou petite »* [17]

[Source : Tafsir Ibn Kathir].

Il dit aussi :

« *Alors, quiconque abandonne la loi claire révélée sur Mouhammad Fils de 'Abdallah, le dernier des prophètes, **et cherche le jugement d'une autre loi abrogée, il devient mécréant**. Alors que dire de celui qui cherche le jugement dans le* Yâsaq *(loi de Gengis Khan) et la rend prioritaire ? Celui qui fait cela est un mécréant et ceci à l'unanimité des musulmans* »[18]

[Source : Al Bidâya wan Nihâya 13/128]

Le Cheikh de l'Islam **Muhammad Ibn 'Abdel Wahhab** – qu'Allah lui fasse Miséricorde- a dit dans son livre «Dévoilement des ambuiguités dans le Tawhid » (Kachfu Chubuhât fii Tawhid) : « Les Banou 'Oubayd Al Qaddeh qui ont régné au Maghreb et en Egypte à l'époque des Bani 'Abbas, tous témoignaient de « La Ilaha illa Allah Mohammed rassoul Allah », se prétendaient de l'Islam, accomplissaient la prière du Vendredi et celle en groupe; **mais lorsqu'ils ont montré leur désaccord avec la Shari'ah, sur des points moins graves que ceux que nous connaissons maintenant** [Que dire alors de nos jours !], les 'Ulémas à l'unanimité étaient d'accord sur leur **kufr** (Mécréance) **et sur le fait de les combattre**, et sur le fait que leur pays était **un Etat où il était légitime de faire la guerre**.

---

17 Les Pseudo-Salafis prétendent qu'il est hasardeux de comparer les gouverneurs contemporains aux Tatars de qui parle Ibn Kathîr, alors que cette comparaison a été faite par le défunt Mouhaddith Cheikh Ahmad Châkir, Cheikh Mouhammad Hâmid Al Faqî et d'autres érudits comme nous allons le voir bi idhnillah.

18 En effet, si le fait de chercher là loi auprès d'une révélation d'Allah abrogée est une mécréance majeure, que dire d'aller la chercher dans une loi inventée de toute pièce par un homme décrit de la manière suivante par Ibn Taymiya : **« *Un roi mécréant idolâtre parmi les idolâtre les plus mécréants et les plus corrupteurs et transgresseurs…* »**

Les musulmans les ont combattus jusqu'à ce qu'ils aient été dépossédés de toutes les terres musulmanes. » [19]

Le **Cheikh Soleyman Ibn Sahman** – qu'Allah lui fasse Miséricorde-, un des Grands Savants du Nadjd, a dit, lorsqu'on l'a questionné à propos du fait de demander justice au Taghout en cas de besoin : « On leur dit : Si vous avez su que le fait de demander justice au Taghout est de la mécréance, Allah (Subhanahu wa Ta'aala) nous a rappelé dans Son Livre que la mécréance était plus grave que le meurtre : Allah (Subhanahu wa Ta'aala) dit dans le Qor'an : « La Fitna (l'association) est plus **grande** que le meurtre » [Sourate 2 Verset 191], Il dit encore : « La Fitna (l'association) est plus **grave** que le meurtre » [Sourate 2 Verset 217] ; la Fitna dans ces versets désigne la mécréance. Si les nomades et les gens de la ville venaient à s'entretuer jusqu'à leur destruction, **cela leur serait largement moins grave** que s'ils venaient à désigner un Taghout sur terre **afin qu'ils jugent dans leur divergences avec autre chose que la Shari'a de l'Islam** qu'Allah Subhanahu wa Ta'aala a révélé à travers Son Messager »

[Ad-Dourar As-Saniya[20], Chapitre du « Jugement de l'Apostat », page 275]

L'un des Savants du Nadjd, le **Cheikh Hamad Ibn 'Atiiq An-Nadjdi** - qu'Allah lui fasse Miséricorde - (mort en 1301 de l'Hégire), a écrit dans son ouvrage « Bayân en nadjât wal fakak min mouwalât el mourtaddin wa ahl el ichrâk » (Les voies du salut et de la délivrance de l'allégence envers les apostats et les gens du Chirk), en mentionnant les annulations de la Foi en Islam :

« Le quatorzième point : est avoir recours à un jugement en dehors du Livre d'Allah et de la Sunnah de Son Messager - 'Aleyhi salat wa salam ». Puis le Cheikh Hamad cite la fatwa que le Cheikh Ibn Kathir a mentionné dans son Tafsîr à propos du verset « Est-ce le jugement de l'Ignorance (Djahiliya) qu'ils recherchent… », à laquelle il ajoute : « Et semblable au cas de ces derniers [Il fait allusion à ceux qu'a mentionné Ibn Kathîr dans sa Fatwa, et qui en fait est celle de son Cheikh Ibn Taymiyya concernant les Tatars, descendant de Gengis Khan qui avaient adopté l'Islam et en pratiquant certains aspect…] , est celui de l'ensemble de des bédouins et de leurs pairs qui jugent selon les coutumes de leurs pères et selon ce que leur ancêtres ont instauré comme législations maudites qu'ils nomment –Loi de la camaraderie- (Char' Er-Rifâqa), et auxquelles ils donnent la préférence sur le Livre d'Allah et la Sunna de Son Messager. Celui qui agit ainsi est un **Kâfir**, qu'il faut **combattre** jusqu'à ce qu'il retourne au Jugement d'Allah et de Son Messager. »

[19] Remarque : Cheikh Muhammad Ibn 'Abdel Wahhab n'a pas dis que la cause du takfir et le fait de combattre les Banou 'Oubayd était dû au fait qu'ils étaient en réalité des Bâtiniyya, qu'ils entretenaient en cachette le culte du feu, qu'ils envoyaient des prédicateurs pour enseigner leur doctrine d'une manière structuré et graduelle ou qu'ils ont rendu licite ce qu'Allah a interdit etc… Rien de tout ceci mais bien parce qu'ils ont montré leur désaccord avec la Shari'ah.

[20] L'ouvrage « Ad dourar As-Souniya », qui renferme les différents écrits de Savants postérieur à Muhammad Ibn 'Abdel Wahhab, contient des fatwas qui sont intransigeantes envers le régime ottoman qu'ils qualifient de régime d'apostats envers lesquels toute forme d'allégeance est condamnée par ces Savants et considérée elle-même comme un acte d'apostasie. Parmi ceux qui ont condamné le régime ottoman et l'ont qualifié de régime apostat, nous citerons à titre indicatif : Sa'oûd ibn 'Abd el 'Azîz, Solaymân ibn 'Abd el Wahhâb, 'Abd el Lattîf ibn 'Abd Rahmân ibn Hassan, Hamd ibn 'Atîq, Solaymân ibn Sahmân… Si la position des Savants du Nadjd était ce qu'elle fut à l'égard des ottomans qui furent les premiers, entre autres déviances, à introduire au 18° siècle certaines législations empruntées aux kuffars dans les pays musulmans, que diraient ces Savants et quelle serait leur position s'ils étaient témoins de l'apostasie flagrante dont est coupable la famille Sa'oud, ainsi que les autres régimes apostats qui l'entourent qui ont fait de la Péninsule arabique une base pour les armées croisées !

[Source : « Madjmou'at At-Tawhid » (Ensemble d'épitres sur le Tawhid) page 412 édition « Dâr el Fikr » 1399 de l'Hégire] Etc…

Le Mouhaddith **Cheikh Ahmad Châkir** – qu'Allah lui fasse Miséricorde- a dit :

« Et vous, ***vous gouvernez avec des lois qui n'ont aucun lien avec l'Islam,*** *et qui au* ***contraire s'y opposent et le contredisent****, et je n'exagère pas en disant qu'en fait ces lois se rapprochent plus de la version moderne du christianisme que de l'Islam […]. Ces législations sont sur le point d'imprégner tous les individus d'une empreinte non islamique, et leurs fondements se sont introduits chez les gens qui en furent abreuvés, au point de les éloigner de leur Din. Et les règles islamiques ont été alors ignorées et dénigrées. Si des lois gouvernent ou dirigent durant de nombreuses années les membres d'une nation, leur coeur s'en imprègnent obligatoirement* ***[…]. Ces lois étrangères ont eu la pire des influences sur la Umma.*** *Elles l'ont* ***revêtue de la teinture de l'athéisme matérialiste****, dans laquelle s'est noyée l'Europe […]. »*

[Source : « Les sources de la législation doivent être le Kitâb et la Sunna en Egypte. » Ahmed Châker, résumé d'un passage de la page 21]

Dans un commentaire à la parole d'Ibn Kathîr, **Cheikh Ahmad Chakir** a dit aussi :

« *Sur ce je dis : est il permis, après cela, de juger entre les musulmans par des lois tirées des lois européennes idolâtres athées ? Des lois où interviennent les désires, les opinions fausse, qu'ils changent ou modifient quand bon leur semble, sans se soucier de savoir si c'est en accord avec la loi de l'islam ou si cela s'y oppose ?*

Les musulmans n'ont jamais été confrontés à une situation pareille dans l'histoire, sauf à l'époque des Tatar. C'était la pire des époques au niveau de l'injustice et des tyrans, mais malgré cela jamais ils ne se soumirent. Mais au contraire, l'islam a vaincu les Tatars, et les a liés et convertis à la loi islamique. Les vestiges de leurs actes on disparut grâce à la fermeté des musulmans sur leur religion et leur loi… »

Il continue plus loin :

« *Voyez vous cette qualification très forte d'Al Hâfidh Ibn Kathîr lors du 8ième siècle sur cette loi inventée qu'avait fabriqué l'ennemi de l'islam Gengis Khan ?!* ***Ne voyez vous pas que cela décrit le cas des musulmans de notre époque, le 14ième siècle*** *? À une seule différence que nous avons indiqué précédemment, c'est que cela se passa dans une situation particulière de gouverneurs qui firent une furtive apparition au 8ième siècle qui finirent par adopter la communauté islamique, et tout vestige de ces lois disparut.* ***Mais les musulmans de notre époque son bien plus mauvais et plus injustes et tyranniques qu'eux*** *car la majorité de la communauté islamique adoptent ces lois opposées à la loi islamique,* ***ces lois sont les plus comparables à ce Yâsiq qu'un homme mécréant manifeste avait fabriqué.*** *Ces lois inventée par des hommes se prétendant musulman, que les descendants des musulmans étudient, et qui font la fierté des parents et des enfants. Ils renvoient leur sort aux mains de ceux là qui ont adopté ce Yâsiq contemporain comme mode de vie, et méprisent ceux qui s'y opposent, et traitent ceux qui invitent à s'accrocher à la religion et la loi comme étant des rétrogrades qui refusent d'évoluer, et autres sobriquets détestable…* »

Et il conclu en disant :

« *Le cas de ces lois humaines est aussi claire que le soleil :* ***c'est une mécréance flagrante****, sans aucune subtilité, et sans aucune discutions.* ***Et il n'y a aucune excuse acceptable pour celui qui se prétend musulman, qui qu'il soit, s'il pratique ces lois ou s'y soumet, ou les accepte*** »

[Source : 'Amdat Tafsîr 4/174]

Le **Cheikh Mouhammad ibn Hâmid Al Faqî** dit en annotation à cette fatwa d'Ibn Kathîr :

« *Il est semblable à cela, et même pire : Celui qui prend les propos occidentaux, les lois humaines auprès desquels ils cherchent le jugement pour leur sang, leur bien et leur conflit… Ils les font passé avant ce qui s'avère de façon sur et certaine provenir du livre d'Allah et de la sounnah de Son messager, salla llahou 'alayhi wa sallam.* ***Il est sans aucun doute un mécréant apostat****, s'il persiste et ne revient pas à la loi révélée par Allah. Et le faite qu'il se donne le nom de musulman ne lui sert à rien, pas plus que ses actes apparents tel la prière, le jeûne, le pèlerinage et autre…* »

[Source : annotation de Fath Al Majîd, dans le chapitre 38 page 373 des éditions Ibn Hazm]

L'ancien Moufti de la Péninsule Arabe, Al 'Allamah (le savant le mieux informé dans la doctrine religieuse), *Al Muhaddith* (savant du hadith), *Al Faqih* (juriste Islamique), descendant de Cheikh Muhamad ibn 'Abdal Wahhab, Le **Cheikh Muhammad Ibn Ibrâhîm Âl Cheykh** – qu'Allah lui fasse Miséricorde- a dit :

« Fatwa n° 1451 : « Le pays dans lequel on gouverne par une loi forgée **n'est pas un pays islamique, et il est obligatoire de le quitter**, tout comme le pays dans lequel l'idolâtrie apparaît ouvertement sans qu'il n'y ait de blâme ou sans qu'on change la situation, il faut quitter un tel pays. En effet, la mécréance arrive lorsqu'il y a propagation de la mécréance et qu'elle apparaît au grand jour. **Un tel pays est un pays mécréant**. Par contre, s'il arrive qu'on juge par cette loi dans certains cas isolés, ou qu'il y ait certaines mécréance en petit nombre et sans qu'elles ne soient apparentes au grand jour, alors c'est un pays d'Islam… »

Jusqu'à ce que le Cheikh dise :

« Et tu pourras dire, si une personne qui gouverne par une loi forgée dirait **« Mais j'ai conviction que cette loi est fausse »** que ceci (cette prétention) **n'a aucun effet sur lui.** Au contraire, il a cessé d'appliquer la loi islamique, **et c'est comme si une personne disait « J'adore les idoles, mais j'ai conviction que ces idoles sont fausses.** [21] Et s'il est capable d'émigrer de ce pays où on gouverne par les lois humaines forgées, cela devient une obligation pour lui » Fin de citation.

[Source : Fatâwâ wa rasâ'il Mouhammad ibn Ibrâhîm, volume 6 pages 188, 189]

[21] Cette parole répond à ces pseudo salafis qui prétendent que celui qui Gouverne par des Lois forgées ne devient pas mécréant s'il dit que la Loi d'Allah est meilleure que la sienne; nous avons aussi vu la parole de Cheikh Ahmad Chakir qui répond à cette ambiguïté lorsqu'il dis qu'il n'y a aucune excuse acceptable pour celui qui se prétend musulman***, qui qu'il soit, s'il pratique ces lois ou s'y soumet, ou les accepte***.

Cheikh **Mouhammad Al Amîn Ach-Chanqitî** – qu'Allah lui fasse Miséricorde- a dit dans son tafsîr « Adhwâ' Al Bayân » dans la sourate 17 verset 9 :

« ***25. Ceux qui sont revenus sur leurs pas après que le droit chemin leur a été clairement exposé, le Diable les a séduits et trompés. 26. C'est parce qu'ils ont dit à ceux qui ont de la répulsion pour la révélation d'Allah: «Nous allons vous obéir dans certaines choses». Allah cependant connaît ce qu'ils cachent. 27. Qu'adviendra-t-il d'eux quand les Anges les achèveront, frappant leurs faces et leurs dos? 28. Cela parce qu'ils ont suivi ce qui courrouce Allah, et qu'ils ont de la répulsion pour [ce qui attire] Son agrément. Il a donc rendu vaines leurs œuvres.*** »: « *Il y a dans la guidée du Qor'an, qui guide dans la meilleur des voie, une preuve que, pour toute personne qui suit une autre loi que la loi apportée par le meilleur des fils d'Âdam, Mouhammad Ibn 'Aballah salawâtou llah wa salâmahou 'alayhi, le suivit de cette personne pour une telle loi opposée à la loi d'Allah* ***est une mécréance flagrante expulsant hors de la religion islamique.*** »

Et il dit dans le tafsîr du verset dans « ***Et ils n'associent personne à Son jugement*** » (sourate 18 verset 26), après une longue explication du verset : « *...Et il apparaît de la plus claire façon de ces textes divins que nous venons de citer : que ceux qui suivent les lois humaines que leur a légiféré Satan par la langue de ses alliés, et qui contredisent ce qu'Allah 'azza wa djall a légiféré par la langue de Son messager salla llahou 'alayhi wa sallam, qu'il ne fait aucun doute* **de leur mécréance et de leur idolâtrie** *si ce n'est pour celui à qui Allah a voilé la vue et a rendu aveugle de la lumière de Sa révélation, tout comme eux.* »

Et il dit dans le tafsîr de la sourate 47, verset 25-28 : « *Toute personne qui dit à ces mécréants qui haïssent ce qu'Allah a révélé : «* **Nous allons vous obéir dans certaines choses** *» sont inclus dans la menace de ce verset. A plus forte raison encore ceux qui disent « Nous vous obéirons dans toute choses » comme ceux qui suivent les lois humaines inventées, obéissant par là à ceux qui haïssent ce qu'Allah a révélé :* ***ceux là, il ne fait pas l'ombre d'un doute qu'il seront de ceux que les anges frappent le visage et le derrière, et qu'ils suivent ce qui encoure la colère d'Allah et haïssent ce qu'Il agrée, et que leurs actes sont vains.*** »

Et il dit aussi : « *Or, l'association à Allah dans Son jugement et l'association à Allah dans Son adoration indiquent tous deux une seule et même signification, et il n'y a aucune différence entre les deux. En effet, celui qui suit un règlement autre que le règlement d'Allah ou qu'Allah n'a pas légiféré,* **ou une loi** *(qânoûn) opposée à la loi d'Allah qu'aurait mis en place un être humain, une telle personne s'est détourné de la lumière céleste qu'Allah fit descendre sur la langue de Son messager :* ***Quiconque agit de la sorte est exactement comme celui qui se prosterne pour une statue ou adore une idole, il n'y a aucune différence entre les deux, de quelque angle que ce soit. Ils sont une seul et même personne, car tout deux sont idolâtres, associent à Allah : Celui-ci associe dans l'adoration et celui-là dans le jugement. Or, l'association dans l'adoration et dans le jugement sont une seule et même chose.*** » Fin de citation

[Sa cassette sur l'explication du verset 31 de la sourate « Tawba » (9) « ***Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Christ fils de Marie, comme Seigneurs en dehors d'Allah*** »]

Tout au long de l'histoire on a vu de Grands Savants tel que **Soufyan Ath-Thawri**, **Ibn Hazm**, **Ibn Taymiyyah**, **Ibn Kathir**, **Ibnou-l-Qayyim**, **Azzahabi**, **Muhammad ibn 'Abdel Wahhâb** - Qu'Allah leur fasse miséricorde - et bien d'autres sortir contre des

gouverneurs que ce soit par la langue ou par les armes et dire que les choses sont claires et sans Chubuhat (Ambiguïtés)… Affirmer le contraire c'est vraiment abuser de l'ignorance de la Oumma sur ce sujet.

Ces Salafs et Savants réputés, dont l'autorité en matière de science n'est pas à discuter, se sont-ils comportés comme des Khawâridj, comme des Chiens de l'Enfer ? Le fait qu'ils aient taxé de mécréant des gouvernants et des individus qui accomplissaient la prière et témoignaient de l'Unicité d'Allah Ta'aala et de la mission du Messager 'Aleyhi salat wa salam, étaient-ils des Takfiriyouns ? Le fait que pour eux accomplir les 5 piliers de l'Islam sans se conformer entièrement à la Shari'a ne dispense pas d'être combattu, sont-ils morts égarés ou d'une mort de Djahiliya ? Ceux qui les suivent aujourd'hui, suivent-ils des illuminés ?…

Réfutation aux pseudo Arguments

Malgré ces preuves irréfutables, les pseudo salafis viennent avec des ambiguïtés pour semer le doute chez les croyants et arrivent avec des ahadeeths sortis de leur contexte ou sans donner les explications qu'on donné nos Salafs et si ils les donnent ils y ajoutent de nouvelles exceptions à la règle pour faire croire aux gens qu'il faut obéir à tous nos gouvernants quand bien même on y verrai un Koufr. Prenons l'exemple du Hadith connus chez eux où le Messager d'Allah Muhammad 'Aleyhi salat wa salam a dit :

« Ecoutez et Obéissez même s'il fut désigné pour vous commander, un esclave abyssin aux cheveux crépus comme un raisin sec » [Rapporté par Al-Boukhari]

Le fait que l'esclave abyssin soit désigné, signifie qu'il est nommé par le grand Imam (le Calife), pour commander un pays ou une expédition qu'on appelle la commanderie mineure –al imâra as-sughrâ-. Dans son ouvrage *« al fath »* Ibn Hadjar rapporte qu'Al Khattâbi a dit : « Des fois, on peut donner des paraboles qui parlent de choses qui ne se réalisent pas habituellement, donc le terme « esclave abyssin » est employé pour insister sur l'ordre d'obéir (à l'émir) quoiqu'il en soit loin de l'imaginer (religieusement) détenir l'autorité. »

Quand à l'hypothèse selon laquelle ce hadith s'applique sur la grande Imama, elle est à écarter car beaucoup de ahadeeths authentiques prouvent que l'Imama revient de plein droit au Qoraych, Le Prophète 'Aleyhi salat a salam a dit : « Les Imams viennent de Qoraych, ses pieux d'entres eux sont des émirs sur les pieux, ses pervers son des émirs sur les pervers et à chacun son droit, donnez à celui qui a des droits sur vous ses droits. Si Qoraych nomme à votre tête un esclave abyssin noir, écoutez-le et obéissez » [Sahîh al Djâmi' d'Al Albâni] et il a dit : « cette affaire revient à Qoraych tant qu'il ne reste d'eux que deux personnes » [Unanimement accordé]. Dans son ouvrage « Al Fath » Al Hafidh Ibn Hadjar a dit : « 'Iyadh a dit : « Emettre comme condition le fait que l'Imâm soit Qoraychite est la doctrine de tous les Savants », il la même comptée parmi les questions autour desquelles il y a unanimité -Idjma' -. Il n'a pas été rapporté que quelqu'un d'entre les salafs a dit qu'il y a un différend à ce sujet, de même ceux qui les ont suivis dans le bel agir » [Fath Al Bari d'Ibn Hadjar Tome 13 page 127] Et combien de ahadeeths ils ont interprété à leur manière…

Comme certains s'appuient sur le hadith : **« Plus d'émigration après la conquête "La Mecque" (al-Fath)»** [Rapporté par Al-Bukhârî, n° 2631 et Muslim, n° 1864.] afin d'affirmer qu'elle ne peut plus redevenir un pays de mécréance. Dans ce hadith, rien ne prouve que "La

Mecque" puisse ou non redevenir un pays de mécréance. Il explique seulement que la première émigration, de "La Mecque" vers Médine, concernait les personnes de cette époque. Ainsi, dire « Plus de d'émigration après la conquête de "La Mecque"», signifie qu'elle est devenue une terre musulmane. Mais, le fait qu'elle soit devenue une terre d'Islam, ne signifie pas pour autant qu'elle gardera ce statut perpétuellement jusqu'au jour du jugement car, dans un hadith authentique, le Prophète 'Aleyhi salat wa salam a dit aussi : « L'Heure ne viendra pas jusqu'à ce que les gens ne viennent plus en pèlerinage à la Mecque [Rapporté par Abû Ya'lâ d'après Abî Sa'îd.] » et celle-ci [l'Heure] ne surviendra pas avant que ne soient de nouveau adorées al-Lât et al-'Uzzâ[22] [Rapporté par Muslim (8/182) et Abû Ya'lâ dans son Musnad (Q.216/2)]. Et c'est ainsi que par le passé, des sectateurs mécréants tel que les Qarmates[23] s'emparèrent de "La Mecque" et qu'ils la gouvernèrent alors d'après leur mécréance et leurs hérésies. Ils tuèrent tous les pèlerins dans l'enceinte du Harâm et les enterrèrent à l'intérieur de la mosquée sacrée et dans le puit de Zamzam. Leur chef, Abû Tâhir al-Qarmatî [Abû Tâhir Sulayman al-Jannabî (m. 332/944) est le fils d'Abû Sa'id al-Jannabî (m. 301/914), lui même disciple de Hamdân Qarmat (fondateur éponyme de la secte).] (qu'Allah le maudisse), déclara le jour de Tarwiyya [Il s'agit du 8 Dhû-l-hijja qui marque le début des rites du Hajj.], alors qu'il se tenait debout aux portes de "la Ka'ba" tandis que les gens s'entretuaient tout autour de lui dans la mosquée sacrée, « Je suis Allah et Allah est de moi, je créé les hommes et c'est moi qui les embellis ». Les gens essayèrent de s'échapper en vain, s'attachant aux rideaux de "la Ka'ba". Cependant les Qarmates, qu'Allah les maudisse, ne se contentèrent pas de cela. En effet, ils retirèrent la pierre noire et l'emmenèrent avec eux. Elle resta en leur possession, durant vingt-deux ans, puis ils la restituèrent et ceci est connu, et relaté, dans les livres d'histoire. Ainsi, lorsque l'on s'interroge sur le statut de "La Mecque" à cette période (terre d'Islam ou terre de Mécréance), il n'y a aucun doute, ni matières à discussions, sur le fait qu'elle était une terre de guerre et de mécréance dont la libération, de la tyrannie des Qarmates, était un des impératifs prioritaires des notables de l'islam. De la même manière, on peut se demander si durant le règne du Sharîf Husayn, le Valet des Anglais, "La Mecque" était-elle gouvernée par l'islam ? La réponse, connue de tous, est bien évidemment non. Et combien de ahadeeths ils ont interprété à leur manière…

Un des hadith les plus utilisé par ces pseudo-salafis est certainement celui concernant la déclaration d'Ibn 'Abbas radhi Allahu 'anhu : **« Koufr douna Koufr »** (une moindre mécréance, une mécréance moins importante que la grande mécréance) lorsqu'on leur mentionne la parole d'Allah 'Azawadjal : **« Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voilà les mécréants »** [Sourate Al-Maidah 5:44]. Or dans le Qor'an, comme dans la Sunnah, lorsque le terme « Kufr » est généralisé et est précédé par le Alif (ا) et Lam (ل), soit l'article Le, La, Les en français, alors ce qui est visé par là est la mécréance majeure (akbar) sortant son auteur de l'Islam. Et la base (asl) concernant le Kufr ets qu'il s'agit de la mécréance majeure (Kufr Akbar sortant son auteur de l'Islam) comme Cheikh al Islam

---

22 Al-Lât était une idole en pierre adorée par les Quraysh de "La Mecque" et les Thaqîf de Taïf, et al-'Uzzâ est le nom d'un arbre par la tribu des Ghatafân.

23 Qarâmita est un nom donné aux partisans de Hamdân Qarmat (m.260/873), qui prêchait la croyance des Ismâ'îlliyya (une secte chiite extrémiste) dans la région de Kûfa et dont le surnom signifierait homme aux jambes courtes ou aux yeux rouges. Ses successeurs répandirent la terreur dans tout l'Empire abbasside, détruisant de nombreuses mosquées et massacrant des pèlerins sur la route de "La Mecque". La sauvagerie des Qarmates atteint son paroxysme le 8 Dhû-l-hijja 317/12 janvier 930, lorsque ces derniers dévastèrent "La Mecque", massacrant les pèlerins et les habitants, et dérobèrent "la Pierre" noire qu'ils allaient conserver durant vingt-deux années, avant de la restituer en 339/951 contre une forte somme d'argent.

Ibnu Taymiyyah rahimahullah l'a mentionné dans « Al-iqtidhaa » (1/208)[24] à moins qu'il soit restreint ou quelque chose vienne altérer son sens.

Il faut savoir que l'époque de la déclaration d'Ibn 'Abbas radhi Allahu 'anhu date d'un conflit entre Mou'awiyah et 'Ali Ibn Abi Tâlib radhi Allahu 'anhumaa, tout deux compagnons du Prophète Muhammad 'aleyhi Salat wa salam. Les rebelles ayant quitté le camp de 'Ali avaient qualifié d'apostats Abou Moussa Al-Ash'ari, arbitre pour 'Ali et 'Amr Ibnoul 'Asse, arbitre pour Mou'awiyah.

La preuve citée par ces rebelles, plus tard connus sous le nom de Khawaridj, était les paroles d'Allah Subhanahu wa Ta'aala dans le Coran :

« Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voilà les mécréants »

Pour cette raison, les deux Sahabas (compagnons) mentionnés ci-dessus ont été qualifiés de Kouffar par les Khawaridj qui ont prétendu que les deux arbitres avaient jugé autrement que par ce qu'Allah 'Azawadjal a révélé, devenant ainsi des apostats - ceci dans leur préoccupation d'arranger la dispute entre 'Ali et Mou'awiyah. En réponse à cette interprétation erronée du verset et pour défendre Abou Moussa et 'Amr Ibnoul 'Asse, Ibn 'Abbas a dit que ce qui s'était produit était du **« koufr douna koufr »**.

Plus tard, il fit comprendre que les membres mentionnés étaient en fait toujours Musulmans et que l'interprétation du verset par les Khawaridj n'était pas correcte. Mais Ibn 'Abbas radhi Allahu 'Anhu ne se doutait pas que les tyrans et leurs partisans utiliseraient plus tard, à une époque qui est la nôtre, cette simple déclaration comme une excuse pour gêner ceux qui enjoignent le bien et interdisent le mal en essayant de remplacer les agents de Chaytane et en essayant de démolir leurs trônes à jamais. En fait, cette déclaration a été corrompue avec tant de détail et de soin, dans le but de tromper, que la plupart des gens ont oublié les autres déclarations au sujet du même verset.

En effet dans cette « parole » d'Ibn 'Abbas, la chaîne de Hicham Ibn Hujayr est Munkar car il y a le fait qu'elle soit rapporté seule (i.e. Sans être affirmée par d'autres) et bien plus, c'est qu'elle contredit d'autres à côté qui sont rapportées par d'autres dignes de foi (narrateurs) comme il a été mentionné par 'Abdullah Ibn Taous d'après son père qui a dis: « Ibn 'Abbas fût interrogé à propos de la parole divine :

« Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voilà les mécréants »

Et il a dit : **« C'est la Mécréance »** (en arabe «**هي كفر** » *Hiya Kufr*)

Et dans une version : **« C'est la mécréance en soi »** (en arabe «**هي به كفر** » *Hiya bihi Kufr*)

Et dans une autre : **« Ceci est suffisant pour sa mécréance »** (en arabe «**كفى به كفره** » Kafaa *bihi Kufruhu*)

---

[24] « Il y a une différence entre le terme Kufr, qui est accompagné du Alif, Lam, comme dans la Parole du Prophète ('aleyhi salat wa salam) " Il n'y a rien entre le serviteur et Al-Kufr ou Al-Chirk, exepté l'abondon de la Salat ", et le terme Kufr qui n'ets pas accompagné du Alif, Lam » [Al-Iqtidhaa As-Siraat Al-Moustaqim]

[Rapporté par l'Imam'Abdur Razzaq dans son Tafsir (1/191) et Ibn Jarir At-Tabari (6/256) et Waki'ah dans « Akbar Al-Qudhaat » (1/41) et d'autres avec une chaîne authentique (Sahih). Et c'est ce qui a été confirmé par Ibn 'Abbas, radhi Allahu 'anhu, de même qu'il a généralisé sa parole et ne l'a pas restreinte.]

Toujours concernant la Parole d'Allah Ta'aala : **« Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voilà les mécréants »** [Sourate Al-Maidah 5:44]

Lorsque Ibn Mass'oud, radhi Allahu 'anhu, fût interrogé sur cet acte, on lui demanda ce qu'est la rechwa (le soudoiement ou pot-de-vin) il répondit : « c'est un suht (du bien acquis illicitement) ». Ils ont dit alors : « Non, nous voulons dire dans le jugement et la légifération ». Il répondit : **« C'est la grande mécréance »** (en arabe «**ذالك الكفر**» Dhaalika-l-*Kufr*)[25] Et dans ce cas de figure, lorsqu'on a interrogé 'Abdullah Ibn Mass'oud, radhi Allahu 'anhu, sur le fait de pratiquer la rechwa pour le jugement, il a répondu : « c'est de la grande mécréance », puis il récita le verset : **« Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voilà les mécréants »**. Ainsi le fait de juger par autre que ce qu'Allah a révélé à cause de la rechwa c'ets de la grande mécréance car c'est la cause m^mee de la révélation de ce verset[26].

Et sur ce point Al-Baraa Ibn 'Azib, radhi Allahu 'anhu, comme rapporté dans le Sahih Mouslim dans le chapitre des sanctions pénales (Kitaab Al-Hudud) n°4214, après avoir évoqué la parole d'Allah, le Très Haut : **« Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voilà les mécréants »** et « ...les Injustes » et « ...les pervers », a dit : « Il y a la mécréance dans tous (ces versets)» (en arabe «**في الكفر كلها**» *fii Al-Koufr koulouhaa*)

As Sudiy, concernant : **« Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voilà les mécréants »,** a dit : « Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre en l'abondonnant volontairement (le jugement d'Allah) ou fait ceci en connaissance de cause, font partis des mécréants » Etc...

Donc à ceux qui considère le athaar d'Ibn 'Abbas où il aurait dit : « Ceci est de la mécréance moindre que la mécréance » ou des paroles de chouyoukhs soutenant que le fait de juger par autre que les lois d'Allah dans les versets 44, 45, et 47 de la sourate Al Ma idah vise la petite mécréance, nous leur répondons d'abord que l'analyse sur l'authenticité du texte se fait par l'étude scientifique de son authenticité par les sciences du Hadith que nous ont légué les Imams du Hadith parmi nos pieux prédécesseurs et non parce qu'ils ont été évoqué par certains cheikhs venus bien après ou considéré utilisable par eux.

L'importance de cette question est directement liée aux règles de tafsir des versets du Qor'an.

Elles sont ici divisées en cinq points qui vont être élaborés ci-dessous :

1. Les Ahlus-Sounnah wal Jama'a, dont toutes les écoles de pensée et jurisprudence islamique, ont consentis (*idjmaa'*) que la déclaration d'un *Sahabi* (compagnon) ou de quelques *Sahabas* (compagnons) n'est pas suffisante pour éliminer un verset généralisé du Qor'an. Cette règle est appelée "*laa yaslouh moukhasisa lil qour'an*", stipulant qu'un verset général du Qor'an ne peut

---

25 Voir le Tafsir d'Ibn Kathir sourate Al-Maida, 44. Et aussi « Akbar Al-Qudhaat » vol.1 pages 40-45

26 Voir « Al Djaami' fii Talab al 'Ilm Ach-Charif » de Cheikh 'Abdel Qder Ibn 'Abdel 'Azziz

être rendu spécifique par un *Sahabi* sans un *idjmaa*', un verset opposé du Qor'an, un hadith ou une autre preuve existante.

Cette règle ne signifie pas que la déclaration d'Ibn 'Abbas, "koufr douna koufr", est fausse en ce qui concerne le cas et le verdict de l'époque. Non, ce n'est pas le cas. Mais cela signifie que lui et les *Sahabas* l'ont compris (cette *fatwa*) en tenant compte de la réalité de leur époque, ce qui n'a pas contredit le Qor'an ou la Sounnah.

2. Pour la protection du Qor'an, nous devons tenir compte de l'Idjmaa' d'Ahl El Sounnah Wal Djama'ah sur la méthodologie quant à la manière d'interpréter les versets. En effet, d'après la règle, l'explication d'un verset du Qor'an doit correspondre à sa signification extérieure, à moins qu'il n'y ait d'autres preuves nous permettant d'avoir recours à des significations non apparentes. Cela s'est produit dans des cas très rares. Les savants du Tafsir ont dit : « si cette règle n'est pas préservée, alors la porte des innovations sera grande ouverte aux gens du Baatin pour changer les significations apparentes du Qor'an et les présenter de façon totalement différente de ce que Ahl El Sounnah a convenu ».

Il est donc important de comprendre que nous ne devons pas jouer avec les mots ou les significations apparentes des mots dans les versets. S'il y a une autre signification, il doit y avoir une preuve indépendante pour la justifier. Par exemple, Ibn 'Abbas a compris que le verset 44 de Sourate Al Maidah faisait allusion à une certaine sorte de koufr, qu'il a lui-même appelé koufr, sans donc changer le mot koufr. Mais il savait qu'il y avait d'autres ahadith du Prophète 'aleyhi salat wa salam qui disaient :

« Il y a trois sortes de juges, deux sont à l'Enfer et un au Paradis : un homme qui a jugé autrement que selon la vérité en connaissance de cause, il sera donc dans le feu. L'autre est celui qui a jugé dans l'ignorance, il sera aussi dans le feu. La troisième personne est celle qui savait la vérité et qui a jugé d'après elle, elle sera donc au Paradis »

C'était la preuve indépendante pour empêcher Ibn 'Abbas d'appliquer le takfir (anathème) sur les partisans des camps de 'Ali et Mou'awiyah. C'est ainsi parce que le hadith concernant les juges correspondait plus à cette situation que le verset employé par les Khawaaridj. Nous pouvons constater que les Khawaridj avaient une objection envers certaines personnes (pour ce qu'ils étaient), tandis que les Moudjahidines sont contre ceux remplacent la Shari'ah par des lois humaines.

3. Le commentaire d'Ibn 'Abbas sur le verset ne faisait pas allusion aux gens qui remplaceraient la Shari'ah comme étant des apostats ou non. Il parlait en réalité de ceux qui n'ont simplement pas réussi à avoir recours à la révélation pour un jugement ou une décision spécifique, ce qui est certes une mécréance, mais moindre que la mécréance de ceux qui changent ou modifient toutes ou une partie des lois de la Shari'ah dans des cas généraux.

4. De plus, Ibn 'Abbas radhi Allahu 'anhu a divergé avec les *Sahabas* dans beaucoup de questions, comme, par exemple, sur le fait qu'il n'ait pas considéré *Nikah al Mout'a* (le mariage temporaire, dit de jouissance) comme *harâm*, mais comme *Halal* jusqu'à ce que 'Ali ibn Abi Taleb lui dise dit : « Tu es un homme perdu ». Az-Zoubair radhi Allahu 'anhu l'a aussi réprimandé : « Si tu continues à déclarer que c'est halal, je te lapiderai jusqu'à la mort » .

Ibn 'Abbas est aussi connu pour avoir émis la fatwa selon laquelle le *Riba an-Nasi'a* (l'intérêt rassemblé pour une durée de temps) serait *Halal*, mais le Riba simultané totalement *Haram*.

Une fois, il a aussi donné le verdict que la fête du sacrifice est *waajib* (obligatoire), alors que la plupart des *Sahaba* ont décrit cela comme recommandé. De même, tout le monde peut voir que Ibn 'Abbas a également divergé avec les *Sahabas* sur beaucoup d'autres points. Pourquoi les "disciples aveugles" de la déclaration "Koufr douna Koufr" ne le suivent-ils pas aussi aveuglément dans ces autres fatwas ?

5. Les *Mouffassirin* (les savants du tafsir) parmi les *Salafs* (anciens) comme Ibn Kathir, Ibn Taymiyyah et Ibn Qayyim al Jawziyyah aussi bien que les savants contemporains du tafsir, comme Ahmad Shâakir, Muhammad ibn Ibrahim, Oussama Shâakir et Mahmoud Shâakir, ont relaté l'énonciation d'Ibn 'Abbas et en connaissaient le contexte et la réalité de son époque.

Pourquoi se sont-ils alors séparés de lui sur cette question et ont désignés certains dirigeants de leur époque comme étant des kouffars à cause de leur remplacement de la *Shari'ah* ?

Ces savants ne relateraient pas l'avis de Ibn 'Abbas Radhi Allahu 'Anhu pour diverger ensuite, à moins de ne connaître le sens de la déclaration et son contexte. De la même manière, pourquoi n'a-t-on pas nommé ces savants "Khawaridj" mais plutôt "Moudjahidine" ?

Lorsque Ibn 'Abbas radhi Allahu 'anhu a divergé avec quelques *Sahabas* en ce qui concerne le sacrifice de l'agneau, il a cité des versets du Qor'an et des Hadith prophétiques pour appuyer ses propos. Les autres Sahabas ont répondu : « mais ni Abou Bakr ni 'Omar ne l'ont jamais décrété wajib (obligatoire). » Il a alors prononcé une parole restée célèbre : « Peut s’en faut que des pierres ne vous tombe du ciel ; Je vous dit le Messager à dit et vous me dites Abou Bakr et ‘Omar ont dit » [Zad Al Mi’ad 2/195]

Il (Ibn ' Abbas radhi Allahu 'anhu), serait-il alors content aujourd'hui de voir que son nom est utilisé pour contredire un verset décisif du Qor'an ? En conclusion, les mots d'Ibn 'Abbas radhi Allahu 'anhu ne peuvent être employés en faveur des Tawaghits qui remplacent la Shari'ah. Pour eux, c'est le verset de l'épée qui est plus adéquat, lorsque Allah Subhanahu wa Ta'aala dit :

« ...Tuez les associateurs où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toutes embuscades. Si ensuite ils se repentent, accomplissent la salat et acquittent la zakat, alors laissez-leur la voie libre... » [Sourate At-Tawba, verset 5]

Et cela car il est dit dans un Hadith relaté par l'Imam Ahmad dans son Mousnad, sur l'autorité de Jabir Ibn 'Abdoullah : « le Messager d'Allah 'aleyhi salat wa salam nous a ordonné de combattre avec ceci (et il a indiqué son épée) celui qui délaisse cela (et il a indiquée le Qor'an) ».

C'est exactement ce qu'Ahl El Sounnah wal Djama'a a dit concernant ceux qui gouvernent autrement que par ce qu'Allah a fait descendre, changeant complètement la Shari'ah ou ne légiférant (d'après elle) que sur certains points; il s'agit d'une mécréance majeure (Koufr Akbar). S'ils ne réussissent pas à l'appliquer dans quelques situations, cela peut être considéré comme une mécréance moins grande que la mécréance (Koufr douna Koufr) ou bien de la petite mécréance (Koufr Asghar).

Al 'Allamah, le grand *Mouhadith* (Savant du *Hadith*) de notre siècle, **Ahmad Shâakir**, explique la différence entre Koufr Asghar (mineur) et Koufr Akbar (majeur) et sa conclusion est bouleversante :

« Cela vient de la parole de Abou Majliz. Lorsque les Ibadiyyah (Khawaridj) lui ont demandé la signification du verset, ils ont souhaité de lui qu'il applique le Takfir (anathème) sur le groupe du Sultan (l'Imam 'Ali). Abou Majliz a alors dit qu'ils ont fait ce qu'ils ont fait et savent que c'est un péché. Ainsi, la question des Ibadiyyah à Abou Majliz et Ibn 'Abbas ne concernait pas ce sur quoi les innovateurs contemporains se sont fondés, à savoir le jugement concernant les richesses, les mœurs et le sang selon une loi divergeant de la législation des musulmans. Leur question ne concernait pas non plus le fait de promulguer une loi obligatoire à suivre par les musulmans et qui consiste à se référer au jugement d'un autre qu'Allah dans son livre ou par la bouche de Son Prophète. En effet, cet acte n'est rien d'autre qu'un rejet de la loi d'Allah, une désertion de Sa religion et une préférence des lois des mécréants à la loi d'Allah. Et personne parmi les gens de la *Qiblah* (musulmans) – toutes tendances confondues – ne doute de la mécréance de ceux qui tiennent de tels propos ou y invitent les gens. Et partout où nous vivons aujourd'hui, il y a un délaissement des lois d'Allah en général, sans aucune exception. On préfère autre chose à Sa loi, qui a été révélée dans Son Livre et à travers la Sounnah, et on dénonce la "sévérité" de la Shari'ah. Quiconque utilise les paroles d'Ibn 'Abbas et d'Abou Majliz comme preuve pour changer leur statut, espérant s'allier avec les dirigeants ou essayant de faire en sorte que le jugement par autre chose que ce qu'Allah a fait descendre soit acceptable dans l'Islam, son état est, conformément à la Shari'ah, celui d'une personne qui a nié la Souveraineté d'Allah. Il doit se repentir publiquement. S'il l'admet, ce sera la preuve qu'il est dans une mécréance moindre. Mais s'il insiste sur cette déclaration et ne fait pas Tawbah (repentir) et accepte ces lois, alors tout le monde sait comment agir avec un Kafir qui insiste sur son Koufr ».

Le **Cheikh Muhammad Ibn Ibrâhîm Âl Cheykh** a mentionné en particulier ceux qui abusent de la déclaration d'Ibn 'Abbas :

«**Les lois humaines sont une mécréance qui expulse de la religion**. Le fait de croire que ces lois sont justes et permises, et certains même en disent encore plus que cela, ces gens là annulent leur attestation que Mouhammad est le messager d'Allah, et annulent également leur attestation qu'il n'y a de divinité qu'Allah. En effet, il fait partie de l'attestation qu'il n'y a de divinité qu'Allah qu'il n'y a aucun être obéit en dehors d'Allah. Aussi, ils l'ont annulée en adorant autre chose qu'Allah. Quant à ce qu'on appel **« koufr doûna koufr »** c'est lorsqu'il se réfère à un autre qu'Allah, en ayant la conviction qu'il est pêcheur et que le jugement d'Allah est la vérité, alors cela est ce qui lui arrive une fois ou quelque chose comme ça. **Quant à celui qui place des lois (*qawânîn*) bien structurées en exigeant la soumission à celles-ci, alors cela est de la mécréance, même s'il dit : « Nous avons tort est le jugement de la loi islamique est plus juste.» Ceci est une mécréance qui exclut de la religion.** » (Fin de Citation.)

[Source : Fatâwâ wa rasâ'il, fatwa n° 4060, volume 12 page 280]

Nous devons donc comprendre de tout cela que nous n'avons aucune excuse et que nous ne pouvons pas cacher la mécréance évidente de ces dirigeants parmi nous, qui ne supportent tout simplement pas que la moindre particule la plus légère de Shari'ah soit mise en place.

Autre ambiguïté, pour certains pseudo salafis, le « tabdîl » est de la mécréance majeure uniquement lorsqu'il s'agit de forger un mensonge contre Allah, c'est-à-dire le faite de gouverner par une loi inventée, en prétendant que c'est là la loi de l'islam, alors que disent-ils de ces pays qui gouvernent par des lois inventées, mais affirment n'appliquer aucune loi apposée à l'islam ?

Exemples : Le Maroc. L'article 39 de la constitution marocaine est on ne peut plus clair : « *Aucun membre du parlement ne peut être poursuivit ou recherché arrêté détenu ou jugé à l'occasion des opinions ou votes émis par lui dans l'exercice de ses fonctions,* ***hormis*** *le cas ou les opinions exprimées mettent en cause le régime politique monarchique, la* ***religion musulmane*** *ou constituent une atteinte au respect dû au Roi.* »

Alors quoi ? Qui a été poursuivit, recherché, arrêté, détenu ou jugé pour avoir abolit la loi d'Allah sur les intérêts, l'alcoolisme, le vol, l'adultère, l'apostasie, l'adoration d'autre qu'Allah, la laïcité, la démocratie, l'égalité des droits entre les sexes et les religions, la liberté d'expression, etc… ?! N'est ce pas l'une des pires manière de forger un mensonge sur Allah en affirmant que toute ces choses ne mettent pas en cause la religion musulmane ?!

Et que pensent-ils de l'Algérie qui déclare adhérer et se souscrire à la charte des Nations Unies, dans l'article 28 de sa constitution ? Que pensent-ils de l'article 141 qui affirme que la justice est rendue au nom du peuple et non au nom d'Allah ?! Et de l'article 147 qui ordonne aux juges de n'obéir qu'à la loi inventée de l'Algérie, ordonnant ainsi l'idolâtrie déclarée par Allah dans le Coran « ***Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines pour seigneurs en dehors d'Allah*** » ?! L'Algérie dit à ses juges « Vous êtes obligé de prendre vos rabbins et vos moines pour seigneur en dehors d'Allah ! » Pourtant, l'article 178 est on ne peut plus clair : « L'islam est la religion d'état » alors quoi ? Ces articles sont la religion d'Allah ? Ou la religion d'Iblîss ?

Autre exemple : L'Arabie Saoudite et ses représentant parmi les protecteurs du trône, crient haut et fort, jour et nuit « *L'Arabie Saoudite ne gouverne qu'avec la loi islamique, il n'y a pas une seule loi humaine appliquée dans ce pays.* »

Alors que dire de l'abolition de la peine de l'apostat sur celui qui diffuse de la mécréance ou de l'athéisme dans les magazines, en limitant sa peine a une amende de 500 rial et une peine de maximum un mois de prison, comme stipulé dans l'article 32 et 52 de la constitution de ce pays ? Est-ce une loi d'Allah ? Si ils répondent « oui » alors ils sont tombés dangereusement bas, et si ils disent « non » alors qu'ils avouent que c'est une attribution d'une loi humaine à Allah et donc une mécréance majeur d'après Ibn Taymiyyah.

Et que pensent-ils de tous ces décrets écrits par le défunt érudit et Imâm Muhammad ibn Ibrâhîm Âl Cheykh, destinés au ministre de l'économie en Arabie dite Saoudite, du travaille et autres, les blâmant de ces lois humaines qu'ils essayaient déjà d'instaurer à l'époque, et qui sont appliquer jusqu'aujourd'hui : les lois du travail, les lois de la guerre, les lois économiques, les lois permettant l'usure et imposant aux débiteurs de payer leurs intérêt et pénalisent ceux qui refusent ? Et que disent-ils de la tolérance de l'idolâtrie des Chiites Rawâfidhs zanâdiqa et des amendes pénalisant ceux qui oseraient appliquer leur devoir de monothéiste en interdisant à ces idolâtres de prêcher à la mécréance ? Et que pensent ils de ces conseillers du roi comme Turkî Al Hamd, qui insultent Allah au grand jour en le nommant des plus odieuses nomination : « *Miskîn anta yâ Allah* » qu'Allah le maudisse et le couvre de honte ?! Et que pensent ils de ces bases américaines et des C130 et avions de chasse qui se

trouvent à Tabouk, à Tâif, à Ryâdh et ailleurs encore, et qui vont frapper les musulmans en Afghanistan et en Irak, et ailleurs ? Tout ceci est-ce la loi d'Allah ? Ou celles des hommes ? Si c'est celle des hommes, que dire de ceux qui affirment « *L'Arabie Saoudite ne gouverne pas par une seule loi humaine !* » La réponse : Soit c'est un ignorant qui ne connaît pas la situation du gouvernement saoudien, et dans ce cas on ne tien pas sa parole en compte. Soit il est parfaitement au courant, mais une raison particulière l'a poussé à attribuer ces lois sataniques à la loi d'Allah, et devient donc mécréant « *sans aucune divergence* » comme le dit Ibn Taymiyyah.

Aujourd'hui lorsque l'on voit toutes ces Constitutions Taghoutiya inventées par des mécréants et adoptées comme législation par ces Gouvernants Apostats, il semble que les Pseudo Salafis ont oublié que, dès le Premier Jour, l'Islam a été une révolution contre la Djahiliyyah[27]; une révolution dont l'objet fut la destruction des bases sur lesquelles était fondée la société Djahiliyyah qui est en opposition aux lois divines. Il semble que ces Gens, qui prétendent appeler à la Sunnah, ignorent qu'il n'est ni dans la nature de l'Islam ni dans la nature des Salafs de s'arranger et de s'accommoder avec l'environnement corrompu ou d'essayer de couvrir par du raccommodage des sphères pourries. Que l'Islam n'accepte pas des demi solutions ou des quarts de solutions. Que l'Islam rejette le compromis et le rapiéçage. Que l'Islam n'accepte aucune Législation, Politique ou Confession si ce n'est de démolir et reconstruire : Démolition de la Djahiliyyah avec tous ses secteurs et l'établissement de la Shari'ah avec tous ses exigences. En bref il semble que ces Néo-Mourdjia n'ont pas vu que l'Islam est un appel à s'opposer et à se dresser contre les institutions d'une vie de Djahiliyyah dans toutes ses formes et ses tournures, contre les coutumes de la Djahiliyyah, contre les pensées de la Djahiliyyah et contre les Régimes et les Législations de la Djahiliyyah. Et c'est pour cela que nos Anciens ont été unanime sur le fait de se rebeller contre les Dirigeants qui appliquent une autre loi que celle avec laquelle est venu notre Noble Messager Muhammad 'Aleyhi salat wa salam qui est la Shari'ah.

Il n'est, bien entendu ici, nullement question d'appeler à la désobéissance et à la révolte contre les Gouverneurs musulmans qui sont justes, puisque ceci est formellement interdit chez les gens de la Sunnah**, mais cette situation ne correspond avec aucun Gouvernants aujourd'hui puisque bien que les musulmans de toutes croyances confondues reconnaissent leur Zoulm (injustice), nos Gouvernants légifèrent par des lois païennes et se sont alliés avec les mécréants pour combattre des musulmans etc…** Ce message vise donc simplement à montrer, comme nous l'avons vu au début, que les Salafs, que nous le voulions ou pas, quand bien même ils ont divergé sur la question du Khouroudj lorsque le gouverneur est "***Zalème 'Ala-l-Qawm***"[28], n'ont pas été taxé de Khawaridj et qu'ils n'ont **pas divergé d'appeler et de permettre les musulmans à combattre, s'ils ont en les moyens, le Dirigeant qui montre une mécréance claire.**

---

[27] L'Epoque pré-islamique, l'Epoque de l'Ignorance

[28] Ceux qui ont permis le soulèvement contre les Gouvernants Musulmans Injustes ont eu tord et parmi ceux qui ne se sont pas soulevés contre ces Gouvernants, il y a eu Ibn 'Umar, Ibn Al Musîb, Hassan al Bassri, Ibn Sarîr et Ibrahim at-Taymî, Al Awza'i, Malik Ibn Anas, Az-Zuhrî, Al-Laythî Ibn Sa'd et 'Atâ' Ibn Abî Ribâh comme le rapporte l'Imam Ibn Abi Al-'Izz al-Hanafi (voir l'explication du livre de l'Imam Abu Dja3far At Tahawi « At-Tahawiya »). Mais les pseudo-salafis prennent le commentaire de l'Imam Ibn Abi Al-'Izz et celui de l'Imam Al Barbahari et leurs arguments tirés du Qor'an et de la Sunnah pour les appliquer sur nos gouvernants apostats en disant sur ceux qui se soulèvent contre eux qu'ils sont des Khawaridj et des Takfiriyouns. On ne peu pas faire l'amalgame entre le statut des gouvernants de notre époque, qui est le même de celui de beaucoup de Tawaghits d'autrefois et dont nos salafs ont été clair et objectif à leur sujet, et celui des gouverneurs musulmans dont parle Ibn 'Abi Al 'Izz. Même la Traduction de la Tahawiya qu'on donné les pseudo-salafis dans leurs publications est fausse car la parole en arabe de l'Imam Abu Dja3far At Tahawi est : « Wa laa Narâ al khouroudj 'ala a-imatinaa… » (Et nous ne voyons pas le soulèvement contre nos Imams…) ils l'ont traduit par : Nous, sunnites, nous condamnons tout soulèvement contre nos dirigeants… ! En quelques mots c'est : Une trahison, un lavage de cerveau…

Si le Gouvernant ne protège pas la religion ou ne veille sur les affaires des musulmans, il est automatiquement déchu du droit de l'imama, et il incombe à la communauté de le destituer et de nommer quelqu'un qui est capable de réaliser les objectifs de l'imama, car lorsque les Gens de la Sunnah ont interdis toute insurrection contre les imams dont le motif est l'injustice et les actes pervers que ces derniers commettent, leur scélératesse et leur injustice ne signifie pas leur mise en perte de la religion, ils visent l'Imam qui juge par la Shari'a de Dieu et qui ne connaissent pas de commanderie qui ne protège pas la religion car ce genre de commanderie n'est pas considéré comme une imâra, une imâra n'est donc ainsi que dans la mesure où elle applique la religion , qu'elle soit ensuite bonne ou mauvaise c'est un autre problème. 'Ali Ibn Abi Talib radhi Allahu 'anhu a dit : « Les gens ont toujours besoin d'une imâra, qu'elle soit bonne ou mauvaise », «Nous connaissons bien la bonne imâra mais qu'en est-il de la mauvaise ? » Demande-t-on, il a répondu : « Grâce à celle-ci, quand même, *on assurera la protection des chemins*, *on appliquera les peines légales*, *on combattra l'ennemi* et *on protègera le butin* » [Minhâdj as-Sunnah d'Ibnou Taymiyyah, T1, p.146] Que dire des Gouvernants actuels qui ont dépassé ces limites ? On ne peut même pas dire qu'ils font parti de la mauvaise Imâra puisqu'ils n'appliquent plus les peines légales, ne combattent plus l'ennemi et n'assurent plus les protections des chemins, ce sont des tawâghits sans aucun doute comme nos salafs nous les ont décris.

Partant de ce qui vient d'être démontré et en admettant que certains puissent encore douter de la mécréance des tawâghit, et que l'idée de se dresser contre ces apostats ennemis de l'Islam, les dérange, cela ne peut les dispenser pour autant de faire preuve d'équité et de retenue lorsqu'ils parlent de ceux qui parmi les Musulmans aujourd'hui combattent ces usurpateurs dans le monde musulman. Tout comme il est de leur devoir de faire preuve de retenue face aux Salafs qui ont eu la même attitude vis-à-vis des dirigeants de leur époque. D'autant plus que nos dirigeants actuels sont de loin les pires tawâghit que la Umma n'ait jamais connu de toute son Histoire

Peut on invoquer des hadîths qui nous interdisent de nous dresser contre les gouverneurs injustes et de patienter face à eux, concernant le cas des chiens dressés et tenus en laisse par l'occident qui imposent par le fer le feu aux Musulmans la loi du taghout ? Tandis qu'on ne veut même pas admettre qu'il puisse y avoir une erreur d'idjtihâd de la part de ceux qui considèrent (et nous le répétons à juste titre) que les tyrans des terres d'Islam sont des apostats endurcis alors que tous les accusent : les Textes du Qor'an, de la Sunna et les dires et les actes de nos Salafs ainsi que le contexte qui parle de lui-même !!!

En effet il n'existe aucune divergence parmi les Savants Salafs de l'Islam sur l'obligation de s'insurger contre ces derniers, pour celui qui le peut. Et dans le cas contraire en aucune manière il n'est parmi à un Musulman qui craint Allah, le Très Haut, et qui a compris ce que signifie l'Allégeance et le Désaveu (*el wala wal bara*) de prendre parti pour les tyrans apostats, de polémiquer ou de discuter à leur sujet pour leur trouver des compromis et des alibis alors qu'ils ont fait la preuve de leur adversité envers Allah 'azza wa jalla et Son Messager 'alayhi salat wa salam et les Croyants…

Akhi, Rahimak Allah, sur ce sujet, on peut prêcher le contraire de ce qui vient d'être dit en s'appuyant sur les méthodes de certains non musulmans (comme la révolution pour les marxistes), on peut présenter des pensées d'orientalistes, on peut suivre notre égo (nafs) enclin à nous entraîner vers la poursuite de nos passions et à éprouver de la répulsion pour une chose qui est meilleure pour nous, on peut philosopher comme personne n'a philosophé et on

peut se pencher vers l'opinion de la masse ; tout cela en se cachant derrière le fait de proclamer que l'on doit se conformer au Qor'an et à la Sunnah tout comme certains cachent leur mauvaise croyance derrière l'appellation « Salafi »… Mais on ne pourra jamais, jamais changer l'histoire de nos Salafs ainsi que leurs propos et jamais on ne pourra nuire aux Véritables Monothéistes (Mouwahidouns), en cherchant à leur barrer la route par la langue ou par les mains et en se cachant derrière les tawâghits. Ces Frères sont ceux qui admettent, se conforment et enseignent, soit en secret ou bien ouvertement, ce que nos Salafs ont réellement exprimé et accompli, n'en déplaise à ceux qui ont une maladie au coeur…

Nous avons devant nous des gens qui ignorent vraiment les bases du **Tawhid** , qui n'ont pas compris le fait qu'Unifier Allah dans le **Jugement** (al-Hukm) et la **Législation** (At-tachri') fait partie du **Tawhid Ar-Rububiyah (l'Unicité dans la Seignerie)** et du **Tawhid Al-Uluhiyah (l'Unicité dans la Divinité)**, il n'ont pas compris que mécroire et ce dissocier de la **Démocratie**, des **Parlements**, des **Constitutions** et de leur gens c'est le sens de **La ilaaha illah Llah, le sens du Tawhid.** Ils ignorent que les gouverneurs actuels, qui se permettent de légiférer par des lois païennes, sont non seulement des kuffars mais en plus des **Tawâghit**, et qu'il est un devoir pour chaque musulman de les **renier**, de **mécroire** en eux, et de les déclarer **mécréants.**

Donc, si on exige et on prend la grande responsabilité d'exposer ce Sujet clairement et véritablement du haut du Minbar alors on se doit de retenir cette parole de notre Messager 'Aleyhi salat wa salam : « Qoul al Haq wa laou kaana Mourra » (Dis la Vérité même si elle est amère), s'attendre aux épreuves, et à la confrontation de détracteurs. Comme c'était le cas pour l'Imam Ahmad, Cheikh Ibnou Taymiyah et Cheikh Muhammed ibn `Abdilwahâb – Qu'Allah Ta'aala leur fasse miséricorde -, ces trois ont été traités comme sont toujours traités aujourd'hui les Gens de la Vérité, traités de Khawâridjs, emprisonnés, exilés, bannis, cachés etc...[29] À cause de ces rivaux qui prétendent appeler au Tawhid avec beaucoup de « connaissances » alors qu'ils ignorent ses bases, aiment et défendent les ennemis du Tawhid, et insultent et combattent ses défenseurs.

L'un des Savants du Nadjd, le **Cheikh 'Abdul Latif Ibnou Abdul Rahman**, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit :

*« On ne peut pas imaginer une personne connaissant le **Tawhid**, le **pratiquant**, qui n'est pas ennemi des associateurs, et quiconque ne leur est pas ennemi, alors on ne peut pas dire qu'il connaît le Tawhid et le pratique »*

[Source : *Ad-Dourar As-Saniya*, Chapitre du Djihad, page167].

Et la Phrase célèbre du **Cheikh de l'Islam Ibn Taymiya** rahimahullah lorsqu'il a dit : « Quoi que me fassent subir mes ennemis, mon jardin à moi est dans mon cœur. Si je suis **tué**, ma mort est un martyre, si je suis **emprisonné** c'est pour moi la retraite et si je suis **exilé** c'est pour moi les vacances »

Et ces quelques vers du Cheikh Sulayman qu'Allah lui fasse miséricorde :

Affirmer sa religion c'est leur alléguer
La mécréance puisqu'ils sont mécréants et montrer un dégoût et de la haine.

[29] Voir l'Annexe

Ô intelligents n'avez-vous pas de cerveau ?
Et il ne suffit pas pour ceci la haine du cœur
Et un amour, car il faut une norme
Mais cette norme c'est d'aller les voir
Clairement et de leur annoncer clairement

[Source *: 'Ouqoud Al Jawaher Al Mindada Al Housane*, Page 76-77]

Donc si l'on ne se sent pas véritablement apte à passer ces épreuves, pour quelques contraintes que ce soit, ou si l'on n'a pas assez d'informations sur la question, sauf ce que l'on a entendu « *Kafa bil-mar i kaziban an youhaditha bikouli maa sami'a* » (Il suffit à un homme de répéter ce qu'il entend pour être un menteur – Rapporté par Muslim), alors le mieux est de délaisser ce thème et de parler d'autres choses.

Mon Frère en Allah, maintenant si tu subis quelques pressions, sache qu'Allah subhanahu wa ta'aala te permet de ne pas te prononcer et non pas de dire des propos injustifiables et réfutables car n'oublie pas que les frères qui fréquentent la mosquée t'aiment et ont confiance en toi, tu as donc une très grande responsabilité.

Je finis, Incha Allah, mon message par ces quelques paroles du Shaykh de l'Islam **Mohammad Ibn 'Abdel-Wahhab**, qu'Allah lui fasse miséricorde, qui a dit :

« Ces Tawaghits là envers lesquelles les gens considèrent qu'il est obligatoire de leur obéir en dehors d'Allah sont tous des mécréants apostats, et comment en serait-il autrement alors qu'ils rendent licite ce qu'Allah a interdit, et interdisent ce qu'Il a permis, et sèment le désordre sur terre avec leurs paroles et actes. Quiconque polémique en leur faveur, ou désapprouve celui qui les taxe de mécréants ou prétend que de tels actes ne font pas sortir son auteur de l'Islam, le minimum que l'on puisse dire d'une telle personne c'est qu'il est un pervers, car l'Islam ne peut être valable sans le désaveu et le Takfir de ces gens-là… ».

[Source : Cheikh Mohammad ibn Abdel-*Wahhab « Rassa-il chakhssiya », P.188]*

Il, qu'Allah lui fasse miséricorde, a aussi dit :

« Allah, Allah, mes frères accrochez-vous à la base de votre religion, son commencement et sa fin, ses pieds et sa tête, qui est la Shahadaa "La ilaha illallah" et apprenez sa signification et aimez-la, aimez ses adeptes et soyez frères avec eux, même s'ils vous sont lointains, et mécroyez aux Taghout et prenez-les pour ennemis et détestez-les et détestez ceux qui les aiment ou discutent à leur sujet ou ne les excommunient pas ou disent "**Allah subhanahu wa ta'aala ne m'a pas chargé d'eux**" car en disant cela, ils mentent sur Allah subhnahu wa ta'aala; Allah subhanahu wa ta'aala les a chargé d'eux en leur **ordonnant de les renier**, de les désavouer même s'il s'agissait de leurs proches comme frères ou enfants. Allah, Allah, accrochez-vous à ça, peut-être rencontrerez-vous votre Seigneur sans rien lui associer, Ô Allah, nous te demandons de nous faire mourir musulmans et de nous faire rejoindre les gens pieux »

[Sources : Majmou'at At Tawhid Khamesse rissalaa]

يقول محمد بن عبد الوهاب – رحمه الله تعالى: فالله الله إخواني تمسكوا بأصل دينكم

أوله و آخره أسته ورأسه وهو شهادة أن لا إله إلا الله، و اعرفوا معناها وأحبوا أهلها
واجعلوهم إخوانكم ولو كانوا بعيدين و اكفروا بالطواغيت وعادوهم وأبغضوا من
أحبهم أو جادل عنهم أو لم يكفرهم، أو قال: ما عليّ منهم، أو قال: ما كلفني الله بهم،
والبراءة منهم ولو كانوا إخوانه وأولاده، فالله الله، تمسكوا بأصل دينكم لعلكم تلقون
ربكم لا تشركون به شيئا

[مجموعة الفتاوى والرّسائل و الأجوبة الخمسون رسالة في التّوحيد، لمحمّد ابن عبد الوهاب]

Wallahu Ta'aala A'lam

Qu'Allah ta'aala t'aide et te facilite dans tout se que tu entreprendra pour que la parole d'Allah soit la plus haute.

Barak Allahu fiik pour avoir lu mon message. Allahuma hal balaght, Allahuma fachhad.

Wa-l-Hamdullillahi Rabi-l-'alamiin

Wa 'Aleykum Salâm Wa Rahmatullahi Wa Barakâtuh

Annexe :

Il est de coutume chez les Mourjia comme l'histoire le témoigne, de taxer de Khawarijs ou de Takfiris, les prêcheurs au Tawhid, et ce sans aucune preuve ni analyse profonde de ce qu'est la doctrine des Khawarijs, parmi ces gens là qui furent injustement accusés :

- L'Imam Ahmed Ibn Hanbal -

L'Imam des Gens de la sunna, **Ahmad ibn Hanbal**, Ibn Taymiya rapporte dans son livre « Sunna » d'après al_Khallal :

« Abou 'Abdillah [Ahmad] à dit : *« Il m'a été informé qu'Abou Khalid, Moussa ibn Mansour et d'autres, critiquent notre parole de même que celui que nous déclarons mécréants, ils disent* ***que notre parole est semblable à celle des Khawaridjs*** *» Ahmad sourit et dit : «* ***Ce sont des gens mauvais*** *»*

De nos jours des "cheikhs" qui prétendent appartenir aux gens de la Sounnah disent aussi que les paroles de ces Vaillants Moudjahideens sont semblables *à celles des Khawarijs !*

- Sheikh Al-Islâm Ibnu Taymiyya -

Salahou d-Din As-Safadiyy l'élève du Hafidh **As-Soubkiyy** et de Cheikh **Ibnou Taymiyah** dans son livre 'Ouyounou t-Tarikh a dit : « les quatre Qadi dont l'un est Malikiyy, l'autre Chafi'iyy, l'autre Hanafi'i et l'autre Hanbali ont été d'accord et ont décrété que Ibnou Taymiyyah est un égaré et qu'il est un devoir de mettre en garde contre lui ».

De nos jours des "cheikhs" qui prétendent appartenir aux gens de la Sounnah mettent aussi en garde contre les Moudjahedeens et les taxent aussi d'égarés.

Le **Roi Muhammad Ibnou Qalawoun** a fait publier un édit pour qu'il soit lu d'au-dessus des minbars en Egypte et en pays de Cham pour mettre en garde contre Ibnu Taymiyyah et contre ses adeptes. Le **Hafidh Abou Sa'id Al-'Ala'iyy** et le **Hafidh As-Soubkiyy** l'ont mis en garde alors qu'ils sont des puits de Science et font partie des grands savants de l'Epoque. **Al-Hafidh As-Soubkiyy** a dit : « Il fut emprisonné par unanimité des Savants et des gouverneurs ».

De nos jours ceux qui critiquent et insultent nos Moudjahiddins disent qu'il y a unanimité des savants sur leurs égarements.

- Sheikh Muhammad Ibn Abd Al-Wahhâb -

Certains des ennemis de la da'wah du Tawhid ont prétendu que **Sheikh Muhammed Ibn Abd Al-Wahhâb** s'était divisé/séparé du Califa Ottoman et avait ainsi quitté la Djamâ'ah en toute désobéissance. Même les Grands Savants, parmi les érudits et spécialistes dans les domaines du Hadeeth et du Fiqh (de la Jurisprudence) à cette époque, ont donné les mêmes accusations que l'on trouve aujourd'hui.

Cheikh Ibn Faliq décrit le Tawhid des suiveurs de cette Da'wah de la sorte :

« Quant à leur Tawhid, il comprend le fait de sortir contre les mouslims... Et ceci est de la mécréance, non du Tawhid ».

Nous retrouvons aujourd'hui les même accusations : « Ces gens permettent de tuer les musulmans, ces gens sortent contre les gouvernants musulmans » en sous entendant leurs dirigeants apostats chers a leurs yeux.

S'adressant aux adeptes de Muhammad 'Abdel Wahhab, **Cheikh 'Omar Al Mahdjoub** a dit :

« ... Et vous êtes tombés dans la désobéissance ».

Et **Cheikh Az-Zahawî** prétend de même qu'ils sont connus pour :

« ... déserter l'obéissance dûe au Amir Al Mou'minin ».

De nos jours : « Ces gens désobéissent aux gouvernants, ces gens sortent contre les gouvernants».

Ibn 'Abidine dans son commentaire a décrit les suiveurs de cette da'wah comme étant des

Khawâridjs, sous le chapitre intitulé :

« Les Injustes/Oppresseurs (Al-Boughât) »

« … Et ce sont ceux qui vont contre l'obéissance due à l'Imam, sans aucune preuve [pour faire cela] ». [Hâshiyah Ibn-'Aabidîne - 4/262.]

De nos jours : « Ces gens n'ont aucune preuve, ce sont des djouhaal (des ignorants) »

Cheikh Dahlan prétend que les suiveurs de Sheikh Muhammed Ibn Abd El-Wahhâb :

« ... Se sont émancipés de la Djamâ'a ». [Ad-Durar us-Sunniyyah fir-Radd 'al Al-Wahhâbiyyah - page 23]

Bien des ennemis de la da'wah ont décrit le Sheikh et ses suiveurs comme des Khawâridjs, car l'un des attributs des Khawâridjs est qu'ils sortent contre l'Imâm des mouslims, et ils deviennent désobéissants aussitôt qu'ils observent des péchés de cet Imâm, qui sont largement moindres que des Kufr Akbar.

Et ceci est illustré par ce que **Cheikh Al Amlî** dit :

« Les Khawaridjes ont rendu le combat contre les rois des mouslims et le fait de sortir contre eux, permis.... de même les Wahâbites ».

L'auteur du livre « résumé de l'Histoire des Arabes » inclut un chapitre dans son livre intitulé : « L'insurrection des Wahabites contre l'obéissance ».

Abd Ul-Qadim prétend que l'apparition du Wahabisme fut l'une des raisons derrière la chute du Califa ; il dit : « Les Wahabites ont fondé un état au sein même de l'Etat Islamique, sous le commandement de Muhammad Ibn Sa'oud, puis de son fils Abdel 'Aziz. L'Angleterre les a soutenu avec des armes et de l'argent, et, basés sur l'idéologie, ils se sont mis en avant dans la conquête de terres islamiques qui étaient sous le contrôle de Sultans, en d'autres termes, ils ont brandi l'épée contre le Calife et assassiné l'armée musulmane, l'armée du Amir al-Mou'minin [leader des Croyants] par le biais de l'instigation et du soutien de l'Angleterre ».

On l'accusa ainsi de ne pas avoir de respect pour la mémoire du Prophète Muhammad 'Aleyhi salat wa salam, d'avoir voulu enlever sa tombe du lieu qu'elle a occupé jusqu'à présent, etc. Parmi les auteurs de ces calomnies, il y eut au premier chef les gens attachés au culte des tombes, la pratiquant de père en fils et la percevant comme une forme de spiritualité islamique : pour des raisons évidentes, ils cherchèrent à combattre la propagation du message de Muhammad ibn Abd il-Wahhâb et lui attribuèrent au sujet du Prophète des propos dont ils savaient qu'aucun musulman ne pourrait les tolérer ; **le but était de discréditer son Message** (*Al-Hadiyya as-saniyya*, par Abdullâh ibn Muhammad ibn Abd il-Wahhâb, cité par le savant indien **Cheikh Manzûr An-Nu'mânî** dans *Cheikh Muhammad ibn Abd il-Wahhâb ké khilâf propaganda aur Hindustân ké ulama-é haq par uss ké atharât*, p. 10). Il y eut aussi les principautés locales, qui virent dans son mouvement un danger pour leur pouvoir et ne se privèrent pas de calomnier son message (*Ibid.*, pp. 30-31). Après la victoire de **Mehmed 'Ali Pacha** sur les disciples de Ibn Abd il-Wahhâb, ces calomnies se généralisèrent tellement en Arabie que lorsque des musulmans, venus d'autres pays en pèlerinage à La Mecque, y entendirent ce qu'on disait de Ibn Abd il-Wahhâb et de ses disciples, ils ne doutèrent pas un

instant que c'est là ce que Ibn Abd il-Wahhâb disait réellement ; rentrés au pays après le pèlerinage, ils y ramenèrent ce qu'ils avaient entendu et contribuèrent de la sorte à diffuser ces rumeurs (*Ibid.*, p. 17, p. 82). Pour leur part, certains **'Ulémas** répétèrent ce qu'ils entendirent partout ; d'autres, comme le savant mecquois **Cheikh Ahmad Zaynî Dahlân**, propagèrent ces rumeurs dans leurs écrits (*Ibid.*, pp. 12-17, p. 40, p. 83, p. 104). Enfin, **An-Nu'mânî** cite le colonisateur britannique, qui, plus tard, aux 19-20ème siècles, en Inde par exemple, utilisa le terme "wahhabite" pour qualifier les musulmans indiens luttant pour leur indépendance : il savait combien ce terme était déjà perçu négativement dans des populations musulmanes, et le but était de discréditer ces musulmans indiens au sein même de leur entourage (*Ibid.*, p. 79, pp. 90-91).